



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**VAL DE CHER
CONTROIS**
Territoire de progrès



Communauté de Communes
ROMORANTINAIS ET MONESTOIS



**CONTRAT DE RELANCE
ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE
POUR LES TERRITOIRES DES COMMUNAUTÉS
DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS ET DU
MONESTOIS
ET DU VAL DE CHER-CONTROIS**

CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour les territoires des Communautés de communes
du Romorantinois et du Monestois
et du Val de Cher-Controis

ENTRE

La Communauté de communes du Romorantinois et du Monestois

Représenté par son Président, Monsieur Jeanny LORGEUX,
Ci-après désigné par « la Communauté de communes du Romorantinois et du Monestois » ,

ET

La Communauté de communes du Val de Cher-Controis,

Représenté par son Président, Monsieur Jean-Luc BRAULT,
Ci-après désigné par « la Communauté de communes du Val de Cher-Controis » ,

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par le Préfet, Monsieur François PESNEAU,
Ci-après désigné par « l'État » ;

ET

Le Conseil régional Centre-Val de Loire,

Représenté par son Président, Monsieur François BONNEAU,
Ci-après désigné par « Le Conseil régional » ;

ET

Le Conseil départemental du Loir-et-Cher,

Représenté par son Président, Monsieur Philippe GOUET,
Ci-après désigné par « Le Conseil départemental » ;

D'autre part,

En association avec le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinois

Représenté par son Président, Monsieur Christophe THORIN,
Ci-après désigné par « Le Pays » ;

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent :

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale, et culturelle des territoires des Communautés de communes du Romorantinais et du Monestois et du Val de Cher-Controis autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

1.1. Présentation des territoires signataires

La Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois, celle du Val de Cher Controis et leurs partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM) a été créée en 2009 et compte 16 communes en 2021.

La Communauté de communes Val de Cher - Controis (CCV2C) a été créée en 2014 et compte 33 communes en 2021.

Les 2 EPCI sont associés pour la réalisation et la mise en œuvre d'un CRTE conjoint. L'ensemble du territoire regroupe 49 communes sur une superficie de 1 283 km² et compte 81 341 habitants dont 33 538 habitants pour la CCRM et 47 803 pour la CCV2C (données INSEE 2017) et occupe une position intermédiaire au sud de l'axe ligérien entre les villes de Tours, Orléans, Bourges et Châteauroux, et à proximité de Vierzon et Blois. Il constitue un point de convergence des grands paysages et régions historiques du Val de Loire au nord-ouest, de la Sologne au nord-est et du Berry au sud. La Vallée du Cher traverse le territoire d'est en ouest.

Plutôt dynamique sur le plan démographique (grâce au solde migratoire positif), le territoire des 2 EPCI est néanmoins impacté par le vieillissement de sa population. Historiquement tourné vers la production agricole et industrielle, il a connu depuis 1990 une désindustrialisation brutale mais conserve cette double identité qui perdure sous l'angle de l'innovation (pôle aérodéfense, Territoire d'Industrie, diversification et transition agricole...).

Fortes de la qualité de leur cadre de vie, de leurs atouts paysagers et patrimoniaux, de leur potentiel économique et touristique, et soucieuses de répondre aux besoins de parcours résidentiel et de services et équipements, les 2 communautés de communes placent la relance économique et la transition environnementale au cœur de leurs actions et coordonnent leurs efforts pour mettre en œuvre un projet de territoire conjoint.

1.2. Dispositifs en cours

Les signataires conviennent, dans le cadre du CRTE, la mise en œuvre de tous les contrats et programmes en cours sur le territoire, qu'il est possible d'intégrer dans le CRTE. L'exécution des contrats en cours ou la poursuite des programmes déjà engagés ne sont nullement remis en cause. Les signataires s'entendent pour effectuer un recensement exhaustif des co-financements de politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'en assurer un suivi dans la durée et d'accroître les synergies inter-programmes.

Sont notamment recensés par les signataires :

Structure concernée	Thématique	Contrat / Programme/ dispositif	Durée de validité
CCV2C et CCRM	Développement territorial	Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST)	2017-2023
Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais	Développement territorial	Programme LEADER « développer la vallée du Cher et le Romorantinais autour d'une offre touristique et culturelle qualitative et identitaire »	2014-2020 prolongé jusqu'en 2023
CCV2C et CCRM	Développement territorial	Contrat de Plan Etat-Région (CPER)	2021-2027
CCV2C et CCRM	Services à la population	Convention départementale France Services	

CCV2C	Santé	Convention Santé-Famille (qui regroupe le Contrat Local de Santé et la Convention Territoriale Globale) avec l'ARS et la CAF	2019-2023
CCRM	Santé	Contrat Local de Santé avec l'ARS	2018-2022
CCRM	Economie	Contrat de partenariat économique avec le Conseil régional	2018-2021
CCV2C	Economie	Contrat de partenariat économique avec le Conseil régional	2019-2022
CCRM	Economie	Territoire d'Industrie	2018-2022
CCRM	Transition écologique	Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	2020-2025
CCV2C	Transition écologique	Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)	2020-2025
CCRM	Politique de la Ville	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Renouvellement urbain (OPAH RU)	2020-2025
CCRM	Politique de la Ville	Action Cœur de Ville pour la commune de Romorantin-Lanthenay	2018-2025
CCRM	Politique de la Ville	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) du quartier des Favignolles à Romorantin-Lanthenay	2017-2025
CCV2C	Politique de la Ville	Petites Ville de Demain sur les communes de Montrichard Val-de-Cher, Saint-Aignan, Selles-sur-Cher	2021-2027

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Le diagnostic du territoire du présent CRTE fait l'objet de l'annexe 1.

Article 2 – Ambitions et orientations stratégiques du territoire (Communautés de communes du Romorantinais et du Monestois et du Val de Cher-Controis)

La formalisation du Contrat de relance et de transition écologique a donné lieu à la définition d'un projet de territoire conjoint à la Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois et à celle du Val de Cher Controis. Ce projet intègre les singularités de chacun des deux territoires ainsi que les projets qu'ils portent ensemble.

Le diagnostic du territoire des deux EPCI a permis de soulever les enjeux suivants :

- Le soutien nécessaire aux entreprises et aux actifs afin de renforcer l'attractivité du territoire ;
- Le potentiel de développement touristique des deux communautés de communes grâce à leur localisation, à leurs qualités paysagères, patrimoniales et architecturales, et grâce au projet structurant et partagé par les deux EPCI d'aménagement de la véloroute « Cœur de France à Vélo » ;
- Le développement et le soutien aux nombreuses initiatives des deux territoires pour le maintien et le renforcement des services et équipements de proximité, notamment dans le domaine médical ;
- La réflexion et les projets en cours pour le développement de l'intermodalité et de la multimodalité, en lien avec le projet de véloroute, dans un contexte où les déplacements s'effectuent majoritairement en automobile ;
- Une nécessité d'élaborer une politique de gestion durable de la ressource en eau afin de la préserver, d'en améliorer la qualité mais également de prévenir les risques qu'elle peut induire ;
- Un patrimoine naturel et bâti très riche qui nécessite d'être préservé, restauré et qui peut constituer un levier de projets important dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique du tourisme ;
- Des ambitions fortes concernant le renforcement de la cohésion sociale et qui se traduisent dans une politique de développement de l'accès aux droits, à la culture, au sport et aux services dans une perspective d'inclusion de tous les habitants.

De ce travail, et en collaboration avec les deux Communautés de communes du Val de Cher-Controis, et du Romorantinais-Monestois, ont donc émergé des axes de réflexion partagés, relatifs :

- au développement économique,
- au maintien et au renforcement des services et équipements de proximité,
- au développement des mobilités durables,
- à la préservation, la protection et la mise en valeur des ressources naturelles
- ainsi qu'au patrimoine.

Le présent contrat fixe donc les orientations stratégiques définies et validées conjointement par les deux communautés de communes à la suite de l'élaboration de cette réflexion :

- **Ambition 1 : Pour un territoire actif et attractif**
 - Orientation 1 : Soutenir le développement économique
 - Orientation 2 : Mettre en œuvre la politique du tourisme
 - Orientation 3 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et les milieux naturels
- **Ambition 2 : Pour un territoire sobre et résilient**
 - Orientation 1 : Gérer durablement la ressource en eau
 - Orientation 2 : Sobriété foncière, renouvellement urbain et renforcement des centralités
 - Orientation 3 : Moderniser et améliorer les performances énergétiques du bâti et des infrastructures publiques
- **Ambition 3 : Pour un territoire du quotidien et de la proximité**
 - Orientation 1 : Maintenir et renforcer les services de proximité
 - Orientation 2 : Soutenir le développement des mobilités durables
 - Orientation 3 : Renforcer le maillage en infrastructures sportives, de loisirs et en équipements culturels
 - Orientation 4 : Mettre en œuvre la politique d'accueil des Gens du voyage

Dans le cadre de ces orientations, des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à être précisés seront validés par le Comité de pilotage sans besoin de nécessité d'avenant.

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 2

Article 3 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

3.1. Validation des actions

Les opérations envisagées sont d'abord l'objet de "fiches-projets" qui deviennent des "fiches-actions" lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux des naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières.

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » (cf. article 6.3.) pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions du CRTE portant sur le périmètre des intercommunalités du Val de Cher-Controis et du Romorantins-Monestois sont décrites dans des fiches action en annexe 3a.

3.2. Projets et actions en maturation

Des actions, de niveaux de maturité différents sont listées dans le contrat.

Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches actions » ou les « fiches actions en maturation » seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Les projets en cours de précision sont décrits dans des fiches projet en annexe 4.

3.3. Les actions de coopération interterritoriale

Certains projets feront l'objet d'actions communes avec d'autres territoires de CRTE dans le futur. Différentes thématiques, qui se prêtent particulièrement à une approche inter-territoriale, sont en cours de réflexion : tourisme (Cœur de France à Vélo), patrimoine, environnement.

Les actions de coopération inter-territoriale seront décrites dans des fiches action en annexe 3b.

Article 4 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs (ANCT, Cerema, Ademe, Banque des territoires...), services déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, agence technique départementale (ATD41), CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme... pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, tels que :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 5 – Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité par les deux EPCI des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final dans les montants.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet d'un acte administratif spécifique.

5.2. Engagements des territoires signataires

En signant ce contrat de transition écologique, les Communautés de communes du Romorantinais-Monestois et du Val de Cher-Controis assument le rôle d'entraîneurs et d'animateurs de la relance et de la transition écologique de leur territoire.

Les territoires signataires s'engagent à désigner dans leurs services un.e directeur.trice responsable du pilotage du CRTE et à affecter un.e chef.fe de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il-elle pourra être assisté-e d'animateur. trice.s chargé.e.s de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Pour les collectivités les moins bien dotées en capacité d'ingénierie, un co-financement du poste de chef-fe de projet pourra être assuré par l'Etat.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire à travers la désignation d'un interlocuteur désigné.

Les territoires signataires s'engagent à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants, associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique territoriale en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par les collectivités signataires, en accord avec l'Etat. Ce moment de partage a pour objectif d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Les territoires signataires s'engagent à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Les territoires signataires s'engagent à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont ils sont maîtres d'ouvrage.

5.3. Engagements de l'État, des établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs seront portées en annexe 5.

5.4. Engagements du Conseil régional

Le Conseil régional en qualité de cheffe de file des politiques de transport, de formation professionnelle, d'aménagement du territoire, de développement économique, de tourisme et d'environnement, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Elle s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Conseil régional s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projet déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Conseil régional, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Conseil régional.

5.5. Engagements du Conseil départemental

L'engagement du conseil départemental au sein de ce CRTE permettra de concrétiser et de valoriser les actions déjà entreprises sur le territoire au bénéfice des communes ou des communautés de communes dans le cadre de ses politiques sociales, d'habitat, d'aménagement du territoire et environnementales, culturelles ou de développement des mobilités douces.

Le conseil départemental mobilisera ses enveloppes de droit commun pour les projets inscrits au CRTE et les moyens techniques du service de la qualité de l'eau et de l'agence technique départementale.

Les opérations devront faire l'objet d'un dossier de demande de subvention adressé par le porteur du projet auprès du conseil départemental. Les montants de subventions départementales sollicités par les porteurs de projets dans les fiches annexées au présent contrat n'engagent par le conseil départemental. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la commission permanente du conseil départemental.

Le conseil départemental valorisera dans le CRTE l'ensemble des réalisations sous sa maîtrise d'ouvrage pour la période concernée (aménagement routiers, mobilités alternatives, collèges...)

Le conseil départemental s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

6.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par les Présidents des territoires ou leurs représentants.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services des territoires, des services de l'Etat, du Conseil régional et du Conseil départemental, et des partenaires.

D'autres membres pertinents pourront être invités.

Il siègera en tant que de besoin, notamment pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

6.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'Etat et des collectivités signataires. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé de représentants des services des territoires signataires, et d'experts techniques en fonction des actions étudiées.

D'autres membres pertinents pourront être invités.

Il se réunira en tant que de besoin, notamment pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions,
- Étudier certains projets.

6.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 7 – Suivi des objectifs du CRTE

Le CRTE fera l'objet d'un suivi, qui pourra prendre la forme d'un tableau de bord de suivi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (par exemple : taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Le dispositif de suivi est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage.

D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins. A terme, la plateforme CRTE pourrait être l'outil de renseignement de ces tableaux de bord en vue de leur mise à disposition selon une régularité à définir localement, auprès de l'ensemble des parties prenantes.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Le CEREMA pourra apporter des conseils méthodologiques pour la définition des indicateurs et du dispositif d'évaluation du CRTE.

Article 8 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la stratégie nationale bas carbone (SNBC).

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 9 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 10 – Évolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et sur proposition du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Le présent CRTE fera l'objet d'un avenant début 2022, notamment pour y intégrer de nouvelles actions et de nouveaux projets.

Article 11 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et sur proposition du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 12 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif d'Orléans.

Signé à Blois, le ... **2.9 NOV. 2021** ...

Le Préfet du Loir et Cher



M. François PESNEAU

Le Président de la CCRM



M. Jeanny LORGEUX

Le Président de la CCV2C



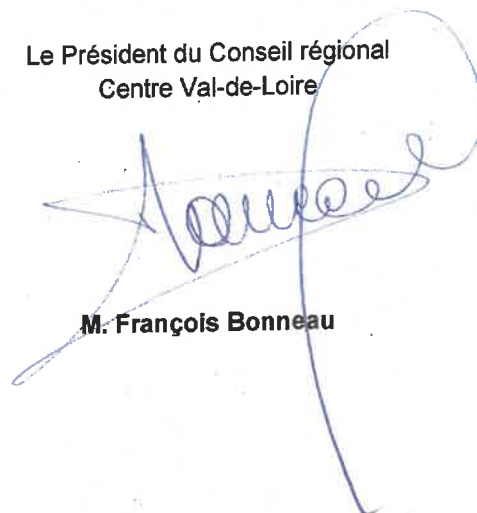
M. Jean-Luc BRÁULT

Le Président du Conseil
Départemental



M. Philippe Gouet

Le Président du Conseil régional
Centre Val-de-Loire



M. François Bonneau

En présence du Ministre délégué chargé des relations avec le parlement et de la participation citoyenne



Marc FESNEAU

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Présentation du territoire de la Vallée du Cher et du Romorantinois

Annexe 2 – Orientations stratégiques et plan d'action

Annexe 3 – Fiches actions

**3a : Fiches action du territoire des communautés de communes du Val de Cher-
Controis et du Romorantinois-Monestois**

3b : Fiches action inter-territoriales

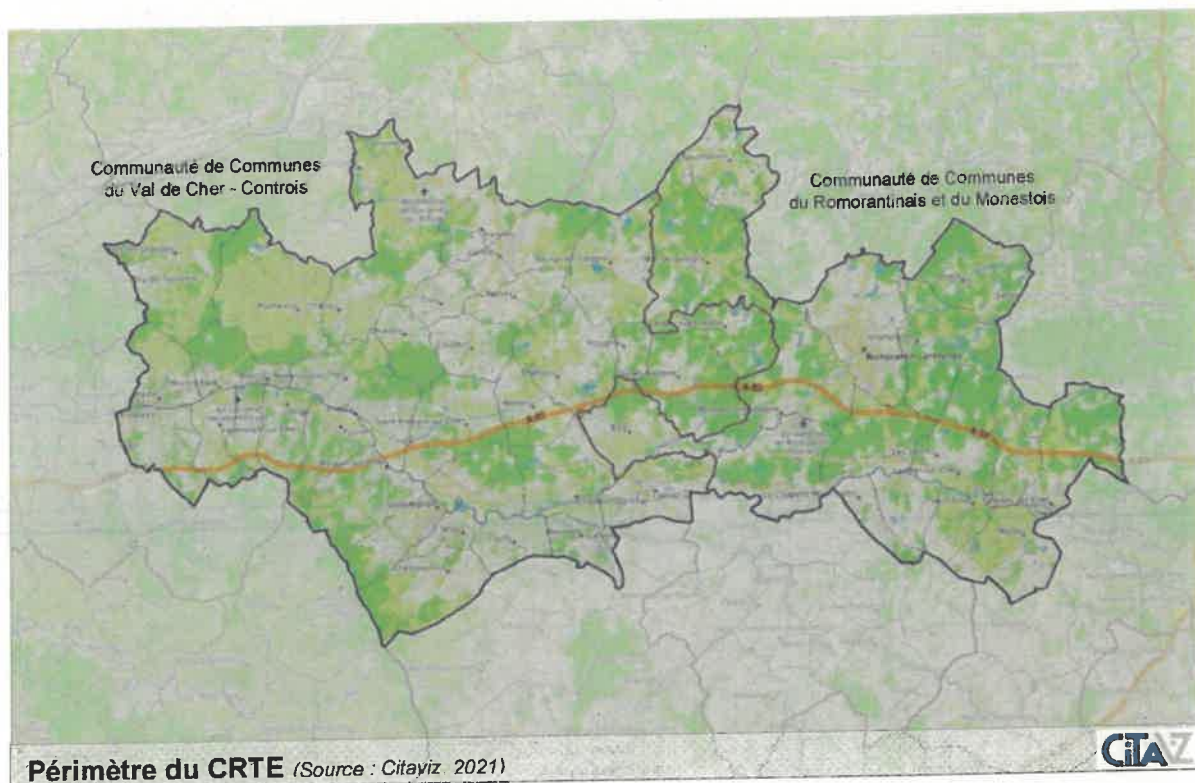
Annexe 4 – Fiches projets

Annexe 5 - Recensement des projets départementaux

Annexe 6 - Dispositifs d'aide ou d'ingénierie du conseil départemental mobilisables

ANNEXE 1

Présentation du territoire du CRTE



Le périmètre du CRTE tel que défini par le préfet regroupe deux EPCI :

- **La Communauté de communes du Romorantinois et du Monestois (CCRM)** a été créée en 2009 suite à la fusion de la Communauté de communes de Saint-Julien-sur-Cher, La Chapelle-Montmartin et Saint-Loup-sur-Cher et de la Communauté de communes du Romorantinois. En 2021, cet EPCI compte 16 communes. Depuis 2009, son périmètre a connu plusieurs extensions avec l'arrivée de la commune de Loreux en 2012, des communes de Billy, Gièvres et Mur de Sologne en 2014 et de la commune de Courmemin en 2019.
- **La Communauté de communes Val de Cher - Controis (CCV2C)** a été créée en 2014 suite à la fusion de la Communauté de communes du Controis et de la Communauté de communes Val de Cher – Saint-Aignan. En 2017, elle a fusionné avec la Communauté de communes du Cher à la Loire et compte 33 communes en 2021.

L'ensemble du territoire regroupe à présent 49 communes sur une superficie de 1 283 km² et compte **81 341 habitants** dont 33 538 habitants pour la CCRM et 47 803 pour la CCV2C (données INSEE 2017).



Situé en plein cœur de la région Centre Val de Loire et au sud du département du Loir-et-Cher, le territoire composé des communautés de communes du Val de Cher-Controis et du Romorantinais-Monestois occupe une position intermédiaire au sud de l'axe ligérien entre les villes de **Tours, Orléans, Bourges et Châteauroux**, et à proximité de **Vierzon et Blois** (Préfecture du Loir et Cher). Il présente une structuration qui assure un bon équilibre entre ville et campagnes, avec :

- **Un pôle urbain**, la commune de Romorantin-Lanthenay (Sous-préfecture), qui recense 17 754 habitants (soit 21% de la population totale du territoire), ainsi que 8 944 emplois (soit un tiers des 27 762 emplois du territoire) en 2017.
- **Quatre polarités d'équilibre**, qui irriguent le territoire en emplois, commerces, services et équipements : Selles-sur-Cher, Saint-Aignan, Le Controis-en-Sologne et Montrichard.

Le territoire est aussi traversé d'est en ouest par l'A85 qui permet d'accéder à :

- **Angers** vers l'ouest et **Vierzon** puis **Bourges** vers l'est,
- **Tours, le Mans, Châtellerauld** via l'A10 (échangeur au sud de Tours),
- ainsi qu'**Orléans** au nord et **Châteauroux** au sud via l'A71 (échangeur au nord de Vierzon).

Il est desservi par les échangeurs n°12 (St Romain-sur-Cher, Montrichard, St-Aignan), 13 (Chémery, Selles-sur-Cher, le Controis-en-Sologne) et 14 (Romorantin-Lanthenay, Villefranche-sur-Cher).

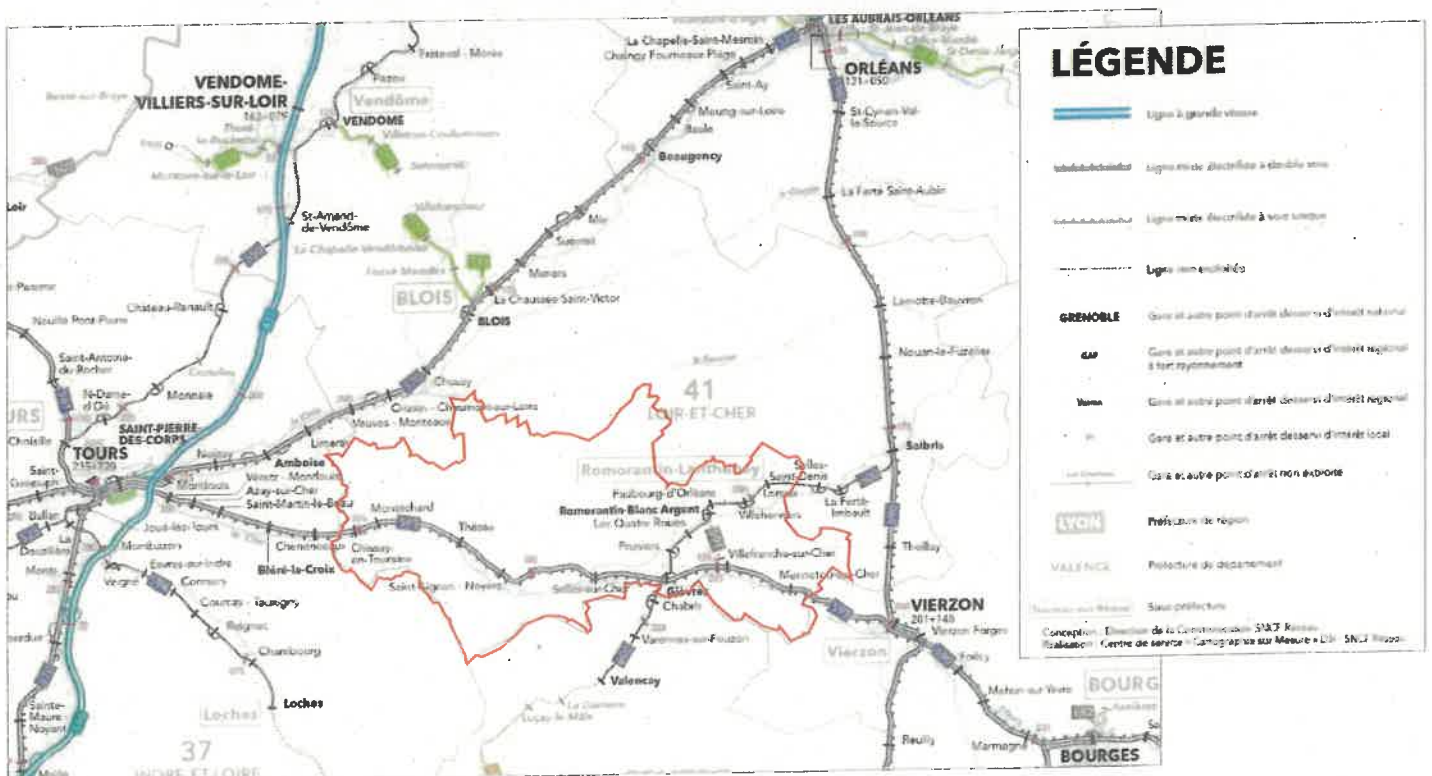
Un réseau de routes départementales complète la desserte autoroutière : la RD976 (ex RN76) qui traverse le territoire d'est en ouest en longeant la vallée du Cher, les RD765, RD956 et RD764 desservant Blois notamment, la RD922, la RD724, etc.

Le territoire du CRTE bénéficie d'infrastructures ferroviaires locales et régionales, permettant d'accéder à des liaisons de niveau national :

- **ligne TER de chemin de fer Le Blanc-Argent (BA)** qui relie désormais Salbris à Valençay en desservant 5 arrêts sur le territoire (Gièvres, Pruniers en Sologne, Romorantin-Lanthenay, Villeherviers, Loreux). La ligne est exploitée par la Compagnie du Blanc Argent, filiale du Groupe Keolis.
- **Ligne TER Vierzon-St Pierre des Corps** qui dessert 6 arrêts sur le territoire (Mennetou-sur-Cher, Villefranche-sur-Cher, Gièvres, Selles-sur-Cher, St Aignan-Noyers, Montrichard) et relie Vierzon à St Pierre des Corps en 1h30 environ, à raison de 8 à 10 trajets par jour dans chaque sens). Cette ligne constitue un tronçon de la ligne Intercités transversale Nantes-Lyon, qui dessert Tours et Vierzon (et les relie en 1h).
- Les gares de Vierzon et Tours permettent également d'accéder aux lignes
 - o **Les Aubrais-Orléans / Montauban-Ville-Bourbon,**
 - o **Paris-Austerlitz / Bordeaux-Saint-Jean**
 - o **et Tours / Le Mans.**
- **La ligne TGV Atlantique Paris-Bordeaux** est accessible depuis la gare de St Pierre des Corps.

Il est toutefois à noter que la sous-préfecture de Romorantin-Lanthenay est assez mal reliée à Paris :

- Sens Paris / Romorantin-Lanthenay : 1 seule liaison rapide est possible tôt le matin (en 2h10, correspondance à Salbris) et 3 en fin d'après-midi et soirée (en 2h12 à 12h16, correspondance à Salbris ou Vierzon)
- Sens Romorantin-Lanthenay / Paris : le trajet le plus court dure 2h16 (et comporte une partie en car), tous les autres durent plus de 2h30 et comportent 1 ou 2 correspondances, voire une partie du trajet en car.

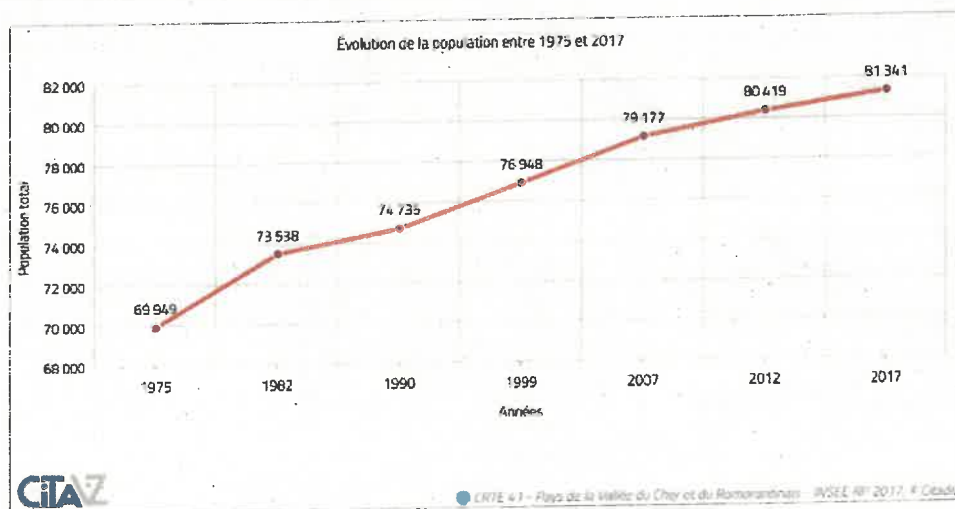


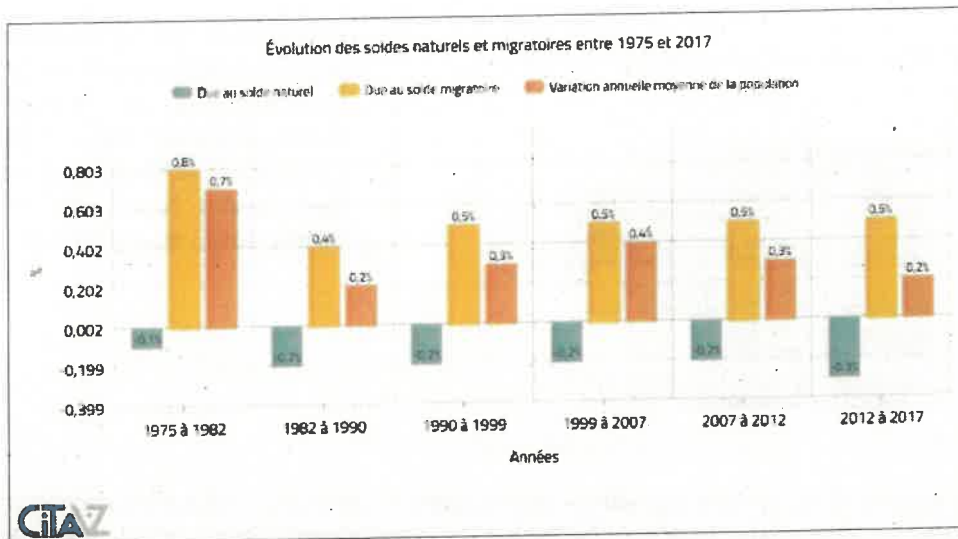
Le territoire du CRTE apparaît comme un point de convergence des grands paysages et régions historiques du **Val de Loire** au nord-ouest, de la **Sologne** au nord-est et du **Berry** au sud. La **Vallée du Cher**, qui traverse le territoire d'est en ouest, constitue une entité naturelle paysagère et la colonne vertébrale du territoire. Elle se caractérise ainsi par une alternance de coteaux et de plaines où l'hydrographie (le Cher et ses nombreux affluents, mais aussi le **Canal de Berry**) s'accompagne souvent d'une végétation importante et d'un patrimoine remarquable. La vallée du Cher est elle-même bordée par la Sologne, composée de la Grande Sologne et de ses multitudes d'étangs environnés de bois et de la Sologne viticole au paysage marqué par la viticulture et le maraichage. Le territoire comporte enfin des massifs forestiers d'envergure (Montrichard, Choussy...).



Un territoire qui tire son attractivité d'une identité productive historique tout en s'engageant dans la transition écologique

Le territoire des deux EPCI se caractérise par une **croissance démographique continue** depuis 1975, qui contraste avec l'évolution moins dynamique des territoires limitrophes et celle du département et traduisent une certaine attractivité. L'augmentation du nombre d'habitants sur le territoire s'explique en effet moins par le solde naturel (négatif sur la période 1975-2017) que par l'arrivée relativement régulière de nouveaux habitants (solde migratoire positif).

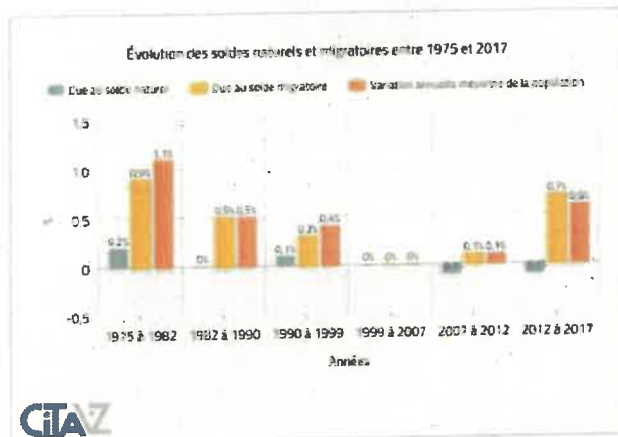




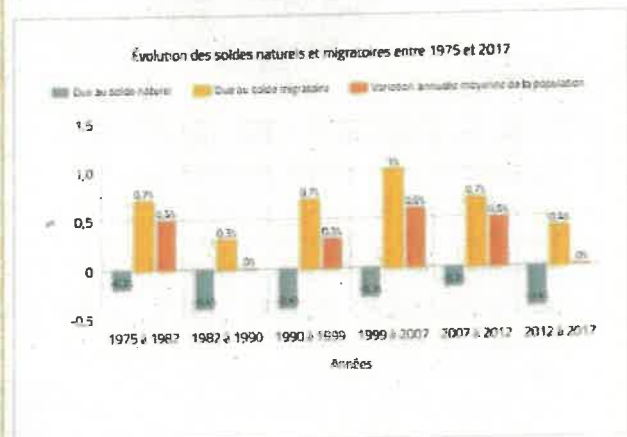
La situation relativement stable du territoire à l'échelle du CRTE (voir ci-dessus) ne doit cependant pas masquer des tendances plus contrastées à l'échelle des 2 EPCI (voir ci-dessous) :

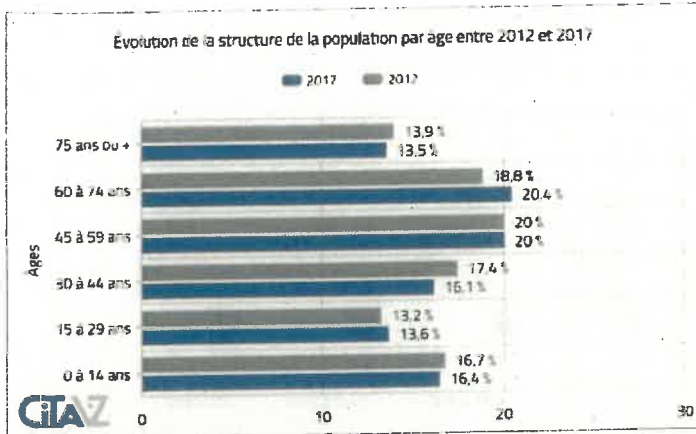
- la CC du Romorantinais et du Monestois présente ainsi un solde naturel quasiment nul sur toute la période 1975-2017, le solde migratoire expliquant à lui seul l'évolution de la population et connaissant une longue phase de diminution avant de repartir à la hausse sur la dernière période,
- la CC du Val de Cher-Controis présente quant à elle un solde naturel négatif (traduisant un phénomène de vieillissement de la population). L'évolution du solde migratoire est inverse à celle du Romorantinais-Monestois (solde migratoire positif et en hausse sensible entre 1982 et 2007 puis en baisse sur les 10 dernières années), indiquant une forte interdépendance entre les deux territoires.

CC du Romorantinais et du Monestois



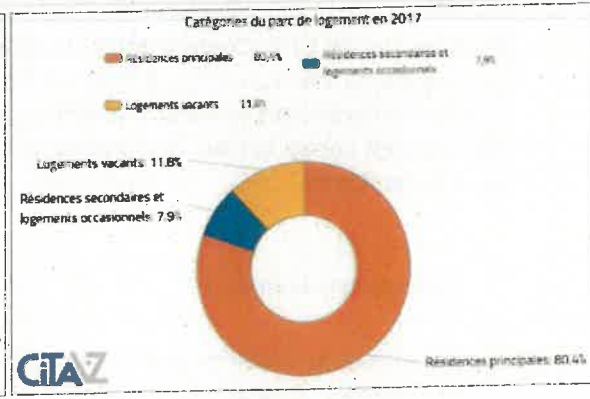
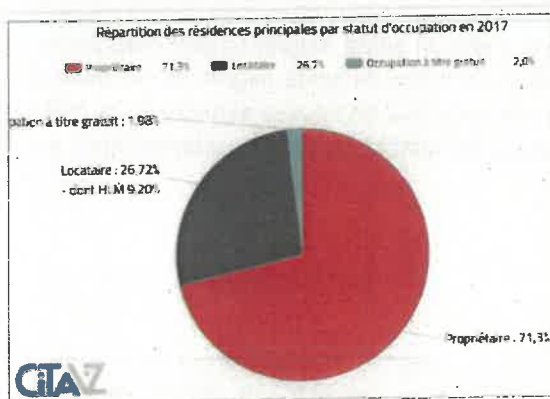
[200072064] - CC Val de Cher-Controis





La tendance au vieillissement de la population du territoire du CRTE est confirmée par les évolutions par tranche d'âge sur la dernière période (2012-2017), notamment la diminution sensible des 30-44 ans, et la forte augmentation des 60-74 ans.

Le parc de logements du territoire est relativement diversifié en termes de statut d'occupation (avec une large majorité de propriétaires, sans surprise pour un territoire de cette nature, mais tout de même plus du 1/4 des résidences principales constitué par des logements locatifs). Les logements locatifs sociaux représentent à eux seuls près de 10% des résidences principales. Le taux de vacance des logements, resté stable autour de 7,5% entre 1975 et 1999, augmente ensuite régulièrement, passant à 9% en 2007, puis 10,8% en 2012 et 11,7% en 2017. Ce taux élevé traduit une inadaptation d'une partie des logements aux besoins de la population mais constitue un potentiel intéressant en termes de requalification dans une recherche de modération de la consommation d'espaces.



Le territoire dispose d'un parc de logements principalement composé de logements individuels de grande taille qui constituent toujours le plus gros des constructions neuves. La sous-occupation (près du tiers des 5 pièces et plus sont occupés par 3 personnes ou moins) mais surtout le taux de vacance résidentielle (en hausse) représentent des enjeux qui traduisent l'inadaptation du parc de logements aux évolutions démographiques de la population

Adaptation du parc de logements à son occupation en 2017

Taille du logement	Statut d'occupation					
	1 personne	2 personnes	3 personnes	4 personnes	5 personnes	6 personnes ou +
1 pièce	1,41%	0,16%	0,04%	0,04%	0,01%	0%
2 pièces	5,78%	1,31%	0,15%	0,05%	0,03%	0,01%
3 pièces	10,5%	7,43%	1,65%	0,62%	0,18%	0,04%
4 pièces	4,21%	11,96%	3,98%	2,95%	0,77%	0,24%
5 pièces	4,74%	8,04%	3,29%	3,25%	1,03%	0,34%
6 pièces ou +	3,14%	3,66%	2,62%	3,6%	1,42%	0,52%

(la taille moyenne des ménages étant passée de 2,82 en 1975 à 2,13 en 2017), mais également son ancienneté et ses faibles performances énergétiques. Ces problématiques, qui ne se retrouvent pas dans le parc social, s'expriment avec plus d'acuité dans les centres-bourgs du territoire.

A cet égard, sont mis en œuvre sur le territoire plusieurs dispositifs qui doivent permettre de **réhabiliter le parc de logements et de dynamiser son attractivité**, parmi lesquels l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de Romorantin-Lanthenay, ou encore celle en cours sur le territoire de la Communauté de communes Val de Cher-Controis. Les communes de Saint-Aignan, Montrichard et Selles-sur-Cher adhèrent également à la démarche Petites Villes de Demain qui vise à la revitalisation des centre-bourg et notamment à une meilleure adaptation aux critères de vie actuels des logements qui y sont situés.

Le territoire du CRTE est **historiquement tourné vers la sphère productive, tant agricole qu'industrielle**. Bien qu'il ait connu depuis 1990 une désindustrialisation brutale, marquée par la disparition d'entreprises comme Matra Automobile à Romorantin ou encore la fermeture des Produits Céramique de Touraine à Selles-sur-Cher, ce qui a causé une baisse importante du nombre d'emplois dans ce secteur (-38% entre 2000 et 2008; -2 300 emplois entre 2000 et 2015), l'industrie demeure un pilier de l'activité économique dans les deux communautés de communes. Les domaines d'activités de l'industrie sur le territoire sont assez variés : fabrication de mobilier, industries agroalimentaires plutôt localisées dans le Controis, mais également fabrication de produits en caoutchouc et en plastique.

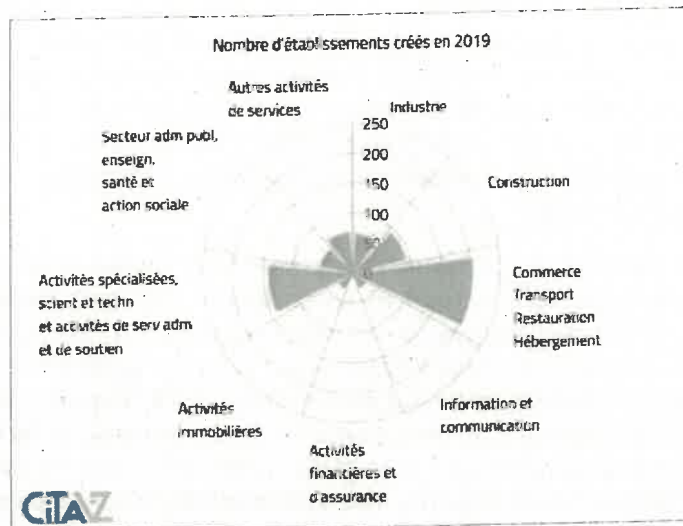
Le territoire porte donc des initiatives dont le but est de **soutenir l'innovation dans le secteur de l'industrie** : ainsi, on peut notamment citer l'exemple du **pôle aérodéfense** qui regroupe des entreprises du territoire de la filière aéronautique mais également l'engagement du territoire dans le programme « Territoire d'Industrie » Terres de Sologne, qui doit permettre de soutenir à la fois les entreprises présentes sur le territoire et les actifs par un meilleur accès à la formation. Ces entreprises sont principalement implantées dans des zones d'activités, qui regroupaient en 2017 45% des emplois salariés privés du territoire et qui permettent d'offrir une offre immobilière attractive et adaptée aux besoins des entreprises tout en menant une démarche de réflexion sur l'artificialisation des sols. Ainsi le territoire dispose d'un schéma de développement des Zones d'activités, qui vise à l'optimisation des surfaces et au développement de l'attractivité du territoire.

Outre l'activité industrielle, **le secteur agricole constitue un autre pilier de l'activité économique** du territoire du CRTE. En effet, le territoire est ponctué de paysages qui s'organisent entre des plateaux propices à la grande culture, des fonds de vallées tapissés de prairies et d'espaces de pâture ainsi que des coteaux calcaires historiquement dédiés à la viticulture et aux cultures spécialisées. L'activité agricole présente un donc un profil diversifié et qualitatif, illustré par le dynamisme de la viticulture et des terroirs emblématiques et reconnus qui donnent lieu à des **Appellations d'Origines Contrôlées (AOC) et Protégées (AOP)** : AOC Touraine, AOC Touraine Chenonceau, AOC Touraine-Oisly pour le vin et AOP Selles-sur-Cher, AOP Valençay pour la production caprine.

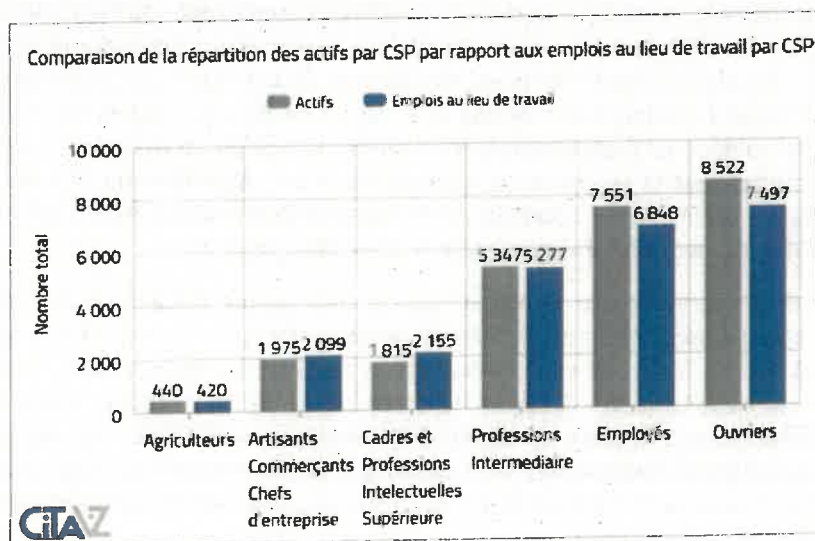
Bien que la surface agricole utile (SAU) ait connu une baisse notable, tout comme le nombre d'exploitations, comme dans un grand nombre de territoires français, les deux EPCI qui composent le territoire portent une politique forte en faveur des initiatives de **soutien à la transition et à la diversification de cette activité**. En 2019, la communauté du Val de Cher Controis comptait par exemple 57 exploitations engagées en agriculture biologique, soit 10,3% des exploitations de son territoire. Les exploitations spécialisées sont celles qui se développent le mieux sur le territoire et contribuent de façon notable à la diversification de l'activité agricole autant qu'à l'entretien des paysages et à la préservation de la biodiversité.

De plus, le territoire du CRTE porte, à travers un Agenda 21, une réflexion sur la structuration de filières en lien avec l'activité agricole pour répondre aux enjeux climatiques et alimentaires auxquels fait face le territoire. Il a donc récemment lancé une démarche d'élaboration d'un Plan Alimentaire Territorial qui devrait permettre de structurer les projets en lien avec l'agriculture et de compléter une offre déjà remarquablement importante de circuits courts et de proximité alimentaire.

Malgré l'influence de la sphère productive sur le territoire, **le secteur des services y connaît tout de même une hausse importante et rapide** qui permet néanmoins de faire face aux besoins en services induits par les évolutions démographiques en cours. Dans la communauté de communes du Val de Cher Controis par exemple, l'économie présentielle représentait environ 59% des emplois en 2020. C'est aussi dans le secteur des services que l'emploi se développe le plus sur le territoire. Dans une moindre mesure, l'artisanat est également un secteur important à l'échelle du territoire du CRTE.



Ce dernier secteur constitue un gisement important d'emplois sur le territoire. A cet égard, et après une baisse marquée entre 1999 et 2007, le nombre d'emplois est en hausse sur le territoire tandis que le taux de chômage a entamé une baisse depuis 2017. Pour autant, le décalage entre le nombre d'actifs de la catégorie socio-professionnelle des ouvriers et des employés et le nombre d'emplois qui leur sont offerts sur le territoire nécessite de développer des initiatives pour la formation des actifs, ce qui permettrait également de résorber le taux de pauvreté, parfois élevé, qui existe sur le territoire notamment dans les bassins de Saint-Aignan et Montrichard qui connaissent une situation économique difficile.



Un territoire qui préserve ses atouts patrimoniaux et ruraux, supports du développement du tourisme et de la cohésion sociale.

Dans le contexte du développement du tourisme de nature et d'itinérance, notamment de la part des populations franciliennes, le territoire porte une politique forte et ambitieuse de développement de ce secteur qui repose notamment sur les qualités patrimoniales du territoire.

Le territoire du CRTE dispose à cet égard d'**atouts paysagers et naturels importants, amplifiés par de nombreux éléments patrimoniaux bâtis** (95 édifices inscrits ou classés au titre des Monuments

Historiques) qui ponctuent le territoire tels que plusieurs châteaux ouverts au public (château du Moulin, de Fougères-sur-Bièvres), des édifices religieux, des éléments propres au territoire comme de l'habitat troglodyte, des loges de vigne, un riche patrimoine industriel, ou encore un patrimoine important lié à l'eau (lavoirs, puits, mais également ouvrages d'art). Cette dernière thématique constitue d'ailleurs un axe du label « Pays d'art et d'Histoire » dont dispose le territoire depuis 2014. Cette labellisation permet de fédérer les nombreuses initiatives portées par le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, les Communautés de communes et les communes elle-même pour la préservation, la mise en valeur et l'animation du patrimoine.



Romorantin-Lanthenay (Citadia)



Mennetou-sur-Cher (Citadia)



Selles-sur-Cher (Citadia)

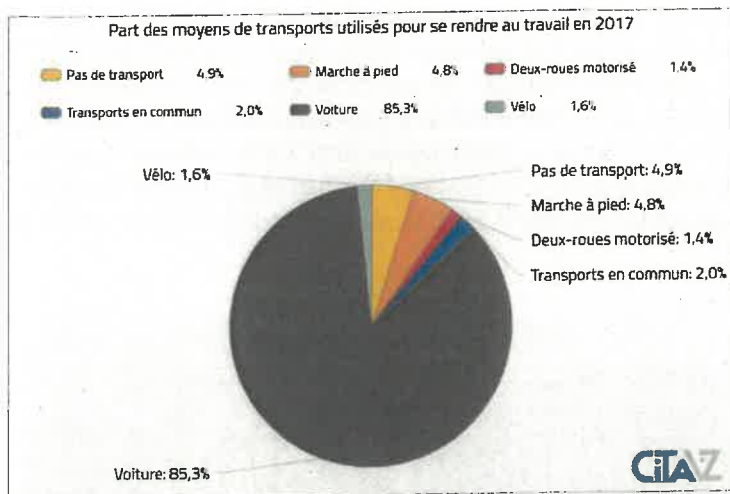
Le territoire dispose également d'une offre conséquente et diversifiée d'hébergement, de loisirs et d'activités culturelles qui repose sur la desserte efficace du territoire, la présence du Zoo Parc de Beauval (plus d'un million de visiteurs par an), véritable moteur touristique du territoire, mais aussi sur les ambitions portées par le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais et les deux Communautés de communes. Au premier rang de celles-ci, on peut notamment relever **le projet de développement d'un itinéraire cyclable, le « Cœur de France à Vélo »**. Ce projet, qui consiste en l'aménagement d'un itinéraire cyclable le long du Cher et du Canal de Berry, en continuité de la « Loire à vélo », et dont les travaux s'appêtent à débiter, constitue un élément important de la politique de développement touristique qui permettra de compléter l'offre existante, notamment l'oénotourisme.

Le territoire bénéficie également d'une offre en équipements culturels relativement développée : il dispose ainsi d'un lieu dont la capacité d'accueil dépasse les 800 places, l'Espace François Ier à Romorantin. D'autres espaces et événements culturels existent sur le territoire (musées labellisés « musée de France », le festival « Jazz en Val de Cher ») et sont complétés par une offre constituée de médiathèques, de cinémas etc. Les équipements sportifs et de loisirs sont également bien représentés et des créations d'équipements structurants sont intervenues récemment, à l'image du gymnase de la commune de Montrichard Val de Cher, inauguré en 2018.



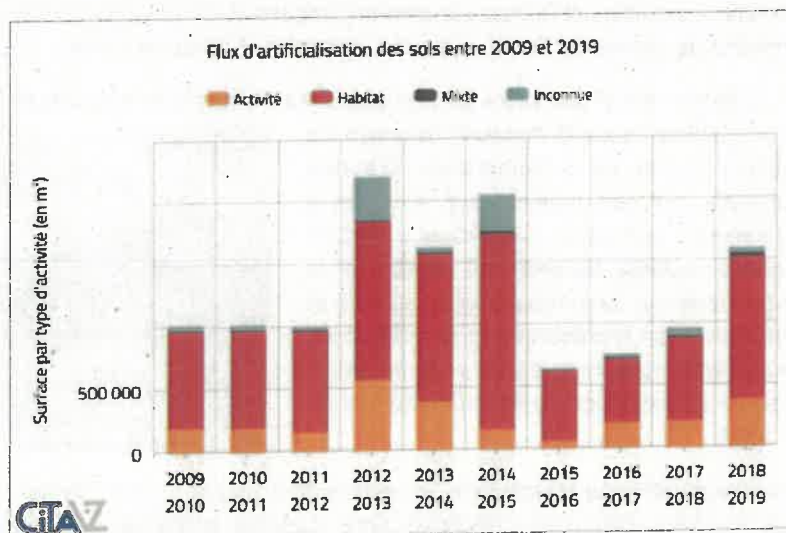
Musée de Sologne à Romorantin (Citadia)

Ainsi, l'armature territoriale efficace du territoire lui permet de procurer un bon niveau de services aux populations et aux touristes bien que déficitaire dans certains domaines. La perspective de la **désertification médicale** demeure notamment un enjeu important à l'échelle du territoire. Par exemple, dans la Communauté de communes du Val de Cher Controis, qui compte une densité de 1 médecin généraliste pour 1 268 habitants, 4 médecins généralistes sur 10 ont plus de 55 ans. Le dimensionnement des besoins en offre de santé apparaît également comme un élément à anticiper dans la mesure où **le vieillissement de la population doit alerter sur les besoins futurs en équipements adaptés**. De façon plus générale, le maillage des services publics est inégal à l'échelle du territoire du CRTE avec des disparités relativement importantes et des besoins différents dans les deux Communautés de communes.



Les mobilités constituent en revanche un atout important pour le territoire. La desserte ferroviaire et routière maille le territoire et en permet une accessibilité aisée, bien que la structuration linéaire du territoire autour de la Vallée du Cher limite les trajets nord-sud. On relève également une **dépendance assez importante à l'automobile** puisque 85,3% des déplacements domicile-travail sont réalisés avec ce moyen de transport et que 88% des ménages disposent d'une voiture ou plus.

A cet égard, les travaux d'élaboration de Plans Climat-Air-Energie Territoriaux (PCAET) ont permis aux deux Communautés de communes de structurer des politiques de développement des transports en commun et des mobilités douces et actives. Le PCAET de la Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois évoque ainsi les initiatives préexistantes comme l'application « Mobisologne » qui permet de mettre en contact les individus qui souhaitent pratiquer le covoiturage. Par ailleurs, le territoire dispose d'une offre de TER qui dessert la Vallée du Cher et relie Vierzon et Tours ainsi que Salbris et Lucay via Romorantin, un réseau de bus mis en place par le Conseil régional depuis Blois et qui dessert le territoire. A l'échelle du territoire du CRTE, c'est l'Agenda 21 qui devrait permettre une politique d'homogénéisation et de développement de l'offre de mobilités sur le territoire.



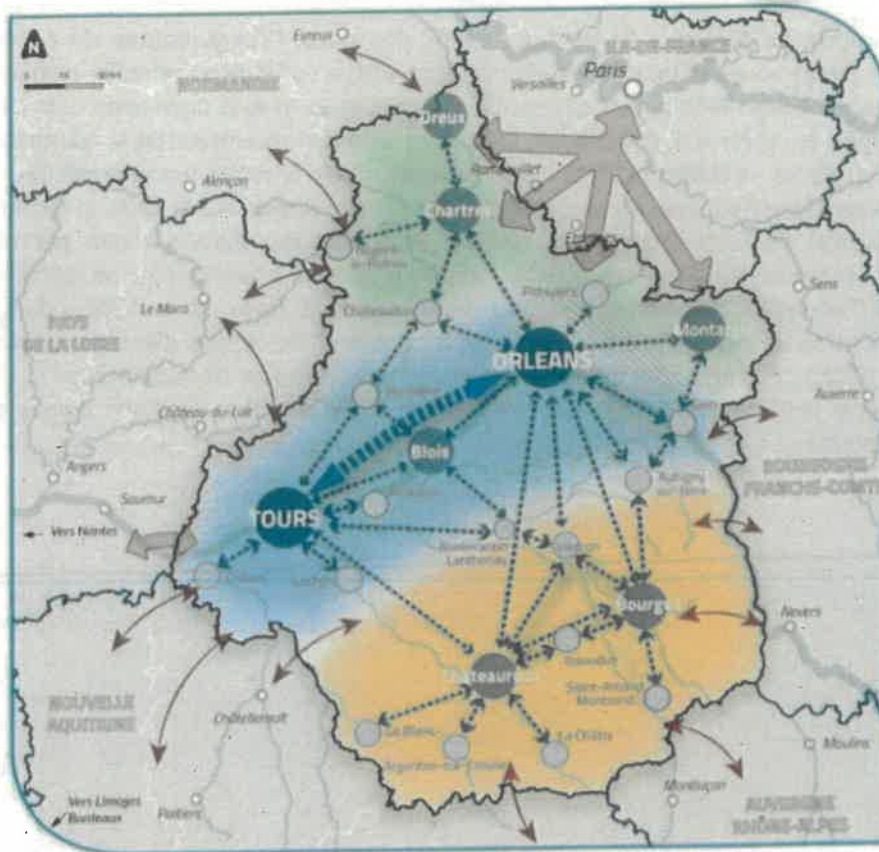
Afin de développer l'attractivité du territoire, mais également de faire face aux enjeux induits par **l'artificialisation des sols**, le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais ainsi que les deux Communautés de communes qui le composent portent une politique forte de **résorption des friches**. En effet, la multiplication de celles-ci est due d'une part à la période de désindustrialisation qu'a connu le territoire mais également à la fragilisation de l'agriculture et au manque d'attractivité du territoire pour les porteurs de projets. Par ailleurs, le territoire dispose également d'un important patrimoine hérité de l'industrie, qu'il est nécessaire d'identifier au sein de ces friches et de préserver. Le territoire peut cependant s'appuyer sur des dispositifs de veille foncière tel que le programme RESAUT (revalorisation de surfaces agricoles utiles au territoire) élaboré dans la Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois.

En lien avec l'enjeu du foncier la **gestion de la ressource en eau** et des infrastructures qui lui sont liées (comme le patrimoine fluvial par exemple) constitue un autre élément indispensable de l'inscription du territoire dans la transition écologique. A cet égard, existent déjà deux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) approuvés ainsi qu'une trame verte et bleue identifiée dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) qu'il est nécessaire de décliner à l'échelle du territoire du CRTE d'autant plus avec le contexte de la prise de compétence GEMAPI.

Enfin, l'**élaboration de l'agenda 21 et des PCAET des deux Communautés de communes** ont également permis de soulever la question du mix énergétique carboné du territoire bien que diverses initiatives coexistent déjà dans le territoire du CRTE, comme la mise à disposition d'un Conseiller en Energie Partagée en appui aux communes, ou encore le **développement de la biomasse et de la filière bois énergie sur le territoire**. Pour autant, la production d'énergies renouvelables sur le territoire demeure encore minime par rapport aux sources non renouvelables. Ainsi, dans la Communauté de communes du Val de Cher Controis, 130,4GWh sont produits chaque année par un mélange principalement composé d'installations photovoltaïques et de biomasse mais qui ne représente au final que 9,8% de l'énergie consommée en 2020. Néanmoins, le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais porte une volonté ambitieuse de développement de ce type d'énergies et est le porteur d'un **Contrat d'Objectif Territorial de développement des Energies Renouvelables (COT EnR)** qui vise à développer la filière bois énergie et la géothermie sur le territoire, dans une logique circulaire et de complémentarité.

Focus sur le SRADDET Centre Val de Loire

Stratégie d'aménagement à l'horizon 2030 : pour un Centre-Val de Loire fort, accueillant, rayonnant, responsable



Un projet spatial qui :

Valorise les spécificités et les atouts de chacun

Berry

- Conforter l'organisation territoriale et renforcer les centres-villes et centres-bourgs
- Assurer le renouveau économique des territoires en s'appuyant sur les ressources spécifiques (filères industrielles, patrimoine naturel...)
- Assurer les liaisons vers les métropoles et les autres pôles régionaux

Val de Loire

- Renforcer les centres-villes et centres-bourgs et limiter l'étalement urbain
- Conforter et pérenniser la dynamique économique ligérienne
- Préserver et valoriser les richesses patrimoniales, naturelles et culturelles

Nord régional

- Maîtriser les effets de l'influence francilienne (pression résidentielle, renforcement des pôles et centre-bourgs, flux domicile-travail)
- Poursuivre la dynamique et le renouveau économique, et tirer parti des opportunités du Grand Paris
- Assurer les liaisons vers les métropoles et les autres pôles régionaux

Zone de confluence importante entre les 2 systèmes nord et ligérien

Affirme et dynamise l'armature territoriale de la région pour un développement équilibré et complémentaire de tous les territoires, urbains comme ruraux

Métropoles

Pôles régionaux

Pôles d'équilibre et de centralité

Renforce les synergies entre les territoires

Développer les liaisons et les coopérations entre les pôles



Renforcer spécifiquement :

- les coopérations Orléans-Tours et valoriser la dynamique métropolitaine ligérienne à l'échelle nationale et européenne
- les coopérations Bourges-Vierzon-Châteauroux-Issoudun et valoriser la dynamique de rapprochement inter-pôles

Valoriser la réciprocité urbain-rural et les réseaux thématiques (sites universitaires, hôpitaux, numérique...) partout en région

Développe le dialogue et les coopérations avec les régions et les territoires limitrophes

Coopérations avec les territoires et les régions limitrophes



Assurer un dialogue réciproque sur les développements mutuels des régions Île-de-France et Centre-Val de Loire si possible à l'échelle du Bassin Parisien et renforcer les coopérations avec l'ouest

4 objectifs majeurs :

1. Des femmes et des hommes acteurs du changement, des villes et de campagnes en mouvement permanent pour une **démocratie renouvelée** (citoyenneté et égalité, dialogues entre villes et campagne, réseaux thématiques innovants, région coopérante avec ses voisines)
2. Affirmer **l'unité et le rayonnement** de la région Centre Val de Loire par la synergie de tous ses territoires et la **qualité de vie** qui la caractérise (nouvel urbanisme plus durable pour endiguer consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers, habitat toujours plus accessible et à la hauteur des enjeux sociétaux et climatiques, services publics modernisés et offre de mobilités multimodale + numérique, soins plus accessibles, orientation des jeunes et formation)
3. Booster la **vitalité de l'économie** régionale en mettant nos atouts au service d'une attractivité renforcée (qualité d'accueil, patrimoine naturel, vitalité culturelle et sportive pour une offre de loisirs, jeunes épanouis, économie à la pointe qui relève les défis climatiques et environnementaux, ressources locales valorisées)
4. Intégrer l'urgence climatique et environnementale et atteindre **l'excellence éco-responsable** (modification des modes de production et de consommation d'énergies, préservation de l'eau, première région à la biodiversité positive, déchets, économie circulaire)

Règles générales et leurs implications locales dans les documents cadres (fascicule)

Équilibre du territoire :

- Maitrise du foncier :
 - Définir une part minimale de l'offre nouvelle de logements en renouvellement urbain et réhabilitation de l'existant
 - Définir les objectifs de densité de logements pour les opérations d'aménagement
- Habitat :
 - Définir une stratégie partenariale en matière d'habitat
 - Prioriser la reconquête de la vacance des logements pour disposer d'une offre renouvelée de logements adaptés aux besoins et contribuer à la limitation de l'étalement urbain

Transports et mobilités :

- Coopérations & solidarités :
 - Fixer un objectif de baisse de la part modale de la voiture individuelle solo et un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique et de diminution des GES dans le secteur des transports
- Intermodalité :
 - Tenir compte du schéma directeur des pôles d'échanges et gares routières

Climat Air Energie :

- Efficacité énergétique & énergies renouvelables et de récupération :
 - Définir dans les plans et programmes des objectifs et une stratégie en matière de maîtrise de l'énergie et de production et stockage d'énergies renouvelables et de récupération
 - Favoriser sur le parc bâti les installations individuelles et collectives d'énergies renouvelables et de récupération

Biodiversité :

- Aménagement & développement territorial durables :
 - Identifier et intégrer les continuités écologiques à l'échelle des territoires
 - Définir des dispositions nécessaires à la préservation et à la restauration des continuités écologiques et du réseau Natura 2000
 - Préserver la fonctionnalité des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques identifiés localement et du réseau Natura 2000





Déchets et économie circulaire

- Prévention, réduction & valorisation des déchets :
 - Mettre en œuvre la hiérarchie des modes de traitement des déchets
- Économie circulaire :
 - Intégrer l'économie circulaire dans les stratégies de territoire et favoriser le développement de l'écologie industrielle et territoriale


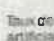




Affirmer l'unité par la synergie de tous les territoires et booster l'attractivité régionale en s'appuyant sur nos atouts.


Affirmer et dynamiser les pôles de notre région, renouveler le dialogue entre les territoires, les villes et les campagnes et les autres acteurs.

-  Métropoles
-  Pôles régionaux
-  Pôles d'équilibre et de centralité
-  Pôles extérieurs en interrelation avec les territoires régionaux












Endiguer la consommation de nos espaces agricoles et naturels, accentuer le renouvellement urbain, oeuvrer pour un habitat toujours plus accessible.

-  Evolution de la part de surface artificialisée supérieure à + 5% entre 1990 et 2012 (carré de 2,5 km²)
-  Taux de vacance des logements dans les surfaces artificialisées en 2015
-  Inf ou égal à 8 % (moyenne nationale)
-  Sup ou égal à 8 % (moyenne nationale)

Des soins plus accessibles pour tous en tout point du territoire.





-  En particulier dans les zones carencées en offre de soins (zones CPER 2014-2020)

Mieux connecter le Centre-Val de Loire au territoire national et international, améliorer les mobilités quotidiennes durables.




-  Aéroports Tours-Val de Loire et Marcel Dassault de Châteauroux
-  Lignes de tramway existantes
-  Projet de 2ème ligne de tramway à Tours (tracé en cours d'étude)
-  Vioroutes existantes
-  Vioroutes en projet (inscrites au schéma régional voies vertes)
-  Projets de réouverture de lignes voyageurs
-  LGV existantes
-  Ligne ferroviaire mixte (voyageur et fret)
-  Autoroutes
-  Routes nationales
-  Départementales

Intégrer l'urgence climatique et environnementale et atteindre l'excellence éco-responsable.


Devenir une région à biodiversité positive.

-  Corridor de biodiversité interrégional
-  Biodiversité remarquable à protéger/préserver (réserves, réservoirs de biodiversité, Ramsar, Natura 2000...) (carré de 2,5 km²)
-  Continuités écologiques à préserver/restaurer (corridors, ZNIEFF) (carré de 2,5 km²)
-  Milieux naturels et agricoles à préserver/valoriser (carré de 2,5 km²)




Préserver la ressource en eau, prendre en compte le risque inondation.

-  Loire (Val de Loire inscrit UNESCO depuis 2000)
-  Autres cours d'eau
-  Périmètre des SAGE

Réduire les gaz à effet de serre, atteindre le 100% énergie renouvelable.

-  Périmètre des plans de protection de l'atmosphère

Diminuer et valoriser les déchets, développer l'économie circulaire. (concerna à consolider dans le cadre de l'observatoire à créer)

-  Plateformes et installations de valorisation organique (compostage, méthanisation)
-  Installations de stockage de déchets non dangereux et usines d'incinération des ordures ménagères
-  Installations de valorisation matière (centres de tri de déchets)

Identification des forces et faiblesses / enjeux stratégiques du territoire

Organisation spatiale et démographie	Atouts	Faiblesses	Enjeux
	<ul style="list-style-type: none"> • La localisation du territoire au sein d'un environnement dense d'infrastructures de transport autoroutier, routier, ferroviaire et de polarités urbaines (Blois, Tours, Châteauroux, Vierzon, Bourges, Orléans...) • Une armature urbaine qui structure le territoire (pôle urbain et sous-Préfecture de Romorantin-Lanthenay, pôles d'équilibre de Selles-sur-Cher, Saint-Aignan, Montrichard et Le Controis-en-Sologne) • Une croissance régulière de la population liée au solde migratoire, signe de l'attractivité du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Des secteurs Sud et Est du territoire qui connaissent des problématiques socio-économiques importantes • La structuration linéaire du territoire le long de la vallée du Cher • Le vieillissement de la population 	
	Opportunités	Menaces	
	<ul style="list-style-type: none"> • Tirer profit du rayonnement des agglomérations blésoises et tourangelles à proximité (desserrement des ménages, apport de jeunes ménages) • La mise en œuvre de dispositifs de revitalisation tels que Romorantin, « capitale de la Sologne ». 	<ul style="list-style-type: none"> • L'accroissement des disparités sociales entre les secteurs qui profitent des aires d'influences extérieures au territoire (le Controis) et des secteurs qui connaissent des difficultés économiques (Montrichard, Selles-sur-Cher) 	<ul style="list-style-type: none"> • Tirer parti des aires d'influences des polarités extérieures au territoire pour permettre l'accueil de nouveaux habitants et l'emploi des actifs du territoire • Renforcer le pôle urbain et les pôles d'équilibre du territoire qui permettent d'irriguer le territoire et de maintenir emplois, services, commerces de proximité • Maîtriser de l'étalement urbain
Cadre de vie et habitat	Atouts	Faiblesses	Enjeux
	<ul style="list-style-type: none"> • Un parc de logements diversifié (accession, locatif, parc social) • Une offre d'équipements et de services à la personne satisfaisante et les initiatives portées sur le territoire pour le maintien et le développement de l'offre de proximité 	<ul style="list-style-type: none"> • Un taux de vacance élevé et en hausse • Les problématiques de confort énergétique du fait de l'ancienneté du parc de logements et des modes de chauffage peu écologiques (fioul) • Un déficit d'offre en matière de santé malgré des initiatives sur le territoire (réseau Pais). 	
	Opportunités	Menaces	
	<ul style="list-style-type: none"> • Les opérations de réhabilitation, de revitalisation et de rénovation énergétique (OPAH RU, ACV, Petites Villes de Demain, contrats politique la ville, NPNRU etc.) • Les dispositifs qui permettent de structurer une politique sur les services et équipements (Convention Santé Famille, CRST) • La mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage 	<ul style="list-style-type: none"> • Une perte d'attractivité du territoire liée à l'inadaptation du parc de logements aux évolutions démographiques et aux besoins de la population (vieillesse de la population, jeunes actifs, actifs du secteur touristique, travailleurs agricoles saisonniers...) • Le vieillissement des praticiens de santé et le non renouvellement de cette population 	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une offre diversifiée et attractive de logements en favorisant la reconquête des logements vacants, la réhabilitation et la rénovation énergétique, particulièrement dans les bourgs-centre • Apporter une réponse aux besoins des publics spécifiques (travailleurs saisonniers, gens du voyage...) • Mettre en œuvre les dispositifs (CSF, CRST) pour le rééquilibrage de l'offre d'équipements, notamment de santé
Tourisme, patrimoine et culture	Atouts	Faiblesses	Enjeux
	<ul style="list-style-type: none"> • La localisation du territoire à la convergence des entités paysagères et historiques de la Sologne, du Val-de-Loire et du Berry • Une grande richesse du territoire en milieux naturels et terroirs, en paysages et en patrimoine bâti, historique, rural, industriel (Label Pays d'art et d'histoire notamment) • Une bonne desserte locale et régionale • Des infrastructures préexistantes pour le tourisme itinérant • Des équipements culturels sur le territoire et des événements fédérateurs (festivals) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une communication insuffisante autour de l'offre touristique du territoire • Une offre d'hébergement peu diversifiée • Des moteurs de l'attractivité touristiques trop peu ancrés sur le territoire (Zoo Parc de Beauval) • L'accessibilité ferroviaire depuis l'Île-de-France et Paris 	
	Opportunités	Menaces	
	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire propice au « slow tourisme » • Le développement des itinéraires cyclables à destination des touristes : le Cœur de France à Vélo et la liaison avec la Loire à Vélo 	<ul style="list-style-type: none"> • La concurrence de régions ou d'équipements très touristiques à proximité comme le Val de Loire, Center Park des Hauts de Bruyères... • La dégradation du paysage, le coût de l'entretien et de la mise en valeur des différents patrimoines 	<ul style="list-style-type: none"> • Réussir à capter une part de la fréquentation des sites très touristiques extérieurs tels que les châteaux de la Loire ou Center Park, ou présents sur le territoire (Zoo Parc de Beauval) • La poursuite de la structuration de l'offre touristique et la communication autour du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais et de ses aménités

	<ul style="list-style-type: none"> • La réflexion portée à l'échelle du territoire du CRTE pour le développement du secteur du Tourisme • Des filières touristiques de « niche » comme l'œnotourisme • Le développement du tourisme de court séjour notamment pour les populations franciliennes 		
Économie et emploi	<p style="text-align: center;">Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un territoire historiquement tourné vers la sphère productive qui s'inscrit déjà dans la transition écologique grâce à des initiatives nombreuses et variées sur le territoire et des entreprises pourvoyeuses d'emplois. • Un maillage dense d'exploitations agricoles, des activités diversifiées, des productions de qualité (AOC/AOP) • Un secteur tertiaire créateur d'emplois et un tissu artisanal influent • Le regroupement des entreprises dans des ZAE qui forment des <i>clusters</i> 	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • La dépendance vis-à-vis de quelques grandes entreprises pour l'emploi • La multiplication des friches industrielles sur le territoire • Le vieillissement de la population active et le départ des jeunes • des problématiques d'adéquation emplois / qualifications 	<p style="text-align: center;">Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre des dispositifs de soutien à la diversification et à la conversion à l'agriculture biologique et aux innovations durables dans l'industrie. • Structurer les filières de proximité autant alimentaires qu'industrielles. • Coordonner pour promouvoir l'attractivité économique du territoire. • Renforcer les dispositifs à destination des jeunes actifs : formation, logements, mobilités afin de les maintenir sur le territoire et de permettre le renouvellement de la population d'actifs. • Reconvertir ou renaturer les friches dans la perspective du Zéro artificialisation nette
	<p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'adhésion au programme « Territoire d'industrie de Sologne » pour le soutien à l'industrie, l'innovation et la formation des actifs. • Le développement de l'économie résidentielle, des services et du tourisme • Le développement de la filière bois-énergie sur le territoire • L'élaboration du Plan Alimentaire Territorial qui permet de réfléchir sur la structuration de filières alimentaires sur le territoire 	<p style="text-align: center;">Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le développement de secteurs en déprise (friches industrielles et agricoles, périphéries, centres-bourgs) suite au départ des entreprises • Le non-renouvellement de la population d'exploitants agricoles 	
Mobilités	<p style="text-align: center;">Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> • La desserte routière et autoroutière et ferroviaire du territoire. • Des itinéraires cyclables et une offre de transports en commun préexistante 	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • La dépendance vis-à-vis de l'automobile • La desserte Nord-Sud du territoire • La faible utilisation du réseau de TC existant • Les mobilités pendulaires vers l'extérieur du territoire et la diminution des services de proximité sur le territoire 	<p style="text-align: center;">Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer des modes de déplacements plus durables. • Renforcer la proximité et les mobilités dans le contexte du vieillissement de la population et de l'attractivité du territoire pour les jeunes.
	<p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un projet structurant pour le territoire : le Cœur de France à Vélo • Réfléchir l'intermodalité et la multimodalité à l'occasion de l'aménagement du Cœur de France à Vélo • La mise en valeur des initiatives du territoire pour les mobilités durables : application Mobisologne 	<p style="text-align: center;">Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les difficultés de mobilité d'une population vieillissante qui nécessite des services adaptés à anticiper • La disparition des services et commerces de proximité qui favorisent la multiplication des déplacements. 	
Transition écologique et environnement	<p style="text-align: center;">Atouts</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un secteur agricole déjà très engagé dans des démarches de diversification et de conversion à l'agriculture biologique ainsi que de structuration de filières de proximité • Une artificialisation des sols limitée par la faible croissance démographique 	<p style="text-align: center;">Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le manque de connaissances du territoire sur la thématique de l'eau et de l'assainissement • les risques pour la qualité de l'eau causés par certaines pratiques agricoles 	<p style="text-align: center;">Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre du Contrat d'Objectif Territorial de développement des énergies renouvelables et le développement de la filière bois énergie et de la géothermie sur le territoire • Prendre en compte des connaissances obtenues sur la gestion de la ressource en eau (et des risques qu'elle peut induire), la réflexion sur la gestion des déchets et de l'assainissement
	<p style="text-align: center;">Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> • La prise de compétence GEMAPI • Les initiatives portées sur le territoire pour le développement de sources d'énergie alternatives (la filière bois énergie, la biomasse, le photovoltaïque) : la structuration d'une filière énergétique. 	<p style="text-align: center;">Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • La dégradation du paysage et de la biodiversité • Les risques naturels et technologiques du territoire 	

ANNEXE 2

Orientations Stratégiques

Ambition 1 : « Pour un territoire actif et attractif »

Les communautés de communes de la Vallée du Cher-Controis, et du Romorantinais-Monestois portent l'ambition de fédérer des actions locales et intercommunales pour l'activité et l'attractivité de leurs territoires respectifs.

En effet, les deux EPCI constituent un territoire historiquement tourné vers la sphère productive, tant agricole qu'industrielle. Ils mettent déjà en œuvre des initiatives pour soutenir l'innovation et la durabilité dans ces domaines, notamment via le programme Territoire d'Industrie ou encore via la reconnaissance des terroirs emblématiques que sont les AOP et AOC Touraine, Touraine Chenonceau, Touraine-Oisly ainsi qu'aux initiatives agricoles durables, etc. Le territoire du CRTE se démarque également de leurs voisins par la croissance du secteur des services et de l'emploi dans ce dernier domaine.

L'ambition des deux Communautés de communes concernant l'activité et l'attractivité du territoire passe donc en premier lieu par le soutien au développement économique et notamment la structuration d'une offre en locaux d'activités mais également par la mise en valeur des territoires et de leurs éléments emblématiques afin de promouvoir leurs politiques touristiques autour d'un projet fédérateur : le Cœur de France à vélo.

Orientation 1 : « Soutenir le développement économique »

Au cœur de la région Centre Val-de-Loire, situé entre Blois, Tours, Orléans, Bourges et Vierzon, le territoire des communautés de communes du Val de Cher-Controis et du Romorantinais-Monestois concentre ses entreprises principalement dans des zones d'activités, qui permettent de proposer une offre immobilière optimisée, attractive et adaptée aux besoins des entreprises et de leurs salariés. Le territoire dispose déjà d'un schéma de développement des Zones d'activités et souhaite donc le mettre en œuvre de façon durable et raisonnée. Par ailleurs, bien que l'emploi se développe de façon significative dans les deux communautés de communes, la structuration du parc de logement autour de grands logements anciens notamment ne permet pas toujours le maintien des jeunes actifs sur le territoire. L'identité économique des deux communautés de communes les poussent ainsi à porter des actions pour développer l'attractivité du territoire à la fois auprès des entreprises mais aussi des actifs en leur proposant une offre de locaux et de logements adaptés à leurs besoins et durables.

Orientation 2 : « Mettre en œuvre la politique du tourisme »

Les communautés de communes du Val de Cher-Controis et du Romorantinais-Monestois souhaitent aussi ouvrir les portes de leur territoire à la découverte et au tourisme de nature et d'itinérance. Celui-ci peut en effet s'appuyer pour cela sur ses qualités urbaines et architecturales, paysagères et patrimoniales que les deux collectivités ambitionnent de faire découvrir aux visiteurs. Dans le contexte du développement du tourisme de courts séjours, de nature et d'itinérance, les deux territoires portent ainsi un projet commun d'aménagement d'une véloroute, qui s'inscrit dans un itinéraire national, « Cœur de France à Vélo ». Ils ambitionnent également de réaliser des aménagements de sécurisation, d'embellissement et de mise en valeur du patrimoine afin de mieux accueillir les visiteurs sur le territoire.

Orientation 3 : « Préserver et mettre en valeur le patrimoine »

A mi-chemin entre le Val de Loire, la Sologne et le Berry, le patrimoine bâti et paysager des communautés de communes du Val de Cher-Controis et du Romorantinais-Monestois est un atout majeur pour l'attractivité et le rayonnement du territoire. Il constitue également un levier de projet qui peut permettre aux métiers qui lui sont liés directement ou indirectement de se développer et de forger des filières d'avenir pour le territoire. Afin de préserver ces ressources ainsi que le cadre de vie auquel elles participent, communes et communautés de communes s'engagent pour la rénovation, la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et naturel. Ce dernier remplit des fonctions transversales et multithématiques qui vont de la production alimentaire, de la conservation des espaces naturels, aux loisirs, au tourisme jusqu'à la qualité de l'air. Faire en sorte que l'accès à ce type de patrimoine soit le plus aisé possible, qu'il soit également support de pédagogie pour les jeunes générations et qu'il conserve toutes ses qualités sont les objectifs de la mise en œuvre de cette orientation.

Ambition 2 : « Pour un territoire sobre et résilient »

Les deux communautés de communes ont affirmé leur ambition en matière de préservation des ressources foncières et de réduction de la consommation d'énergie. En ce sens, les collectivités entendent fédérer et coordonner les acteurs du territoire pour un développement raisonné et mettre en œuvre leur volonté d'améliorer la qualité de vie des habitants, notamment grâce à la prise en compte des enjeux climatiques, sociaux et économiques, de la précarité et du confort énergétique et thermique. Il s'agit également de déployer les outils et les méthodes nécessaires à la lutte contre l'artificialisation des sols afin d'atteindre, à terme, l'objectif du Zéro Artificialisation Nette.

Orientation 1 : « Gérer durablement la ressource en eau sur le territoire »

Le territoire des communautés de communes du Val de Cher-Controis et du Romorantinais-Monestois se caractérise par l'empreinte paysagère et écologique de l'eau. Le Cher, le canal de Berry et les nombreux espaces naturels humides protégés participent de l'identité et de la qualité de vie du territoire. Cette dernière remplit des fonctions indispensables au bien-être des habitants, ainsi que des fonctions patrimoniales et paysagères qui sont, entre autres, le support de l'attractivité touristique du territoire de ce CRTE. Les deux EPCI souhaitent donc concrétiser des opérations pour une gestion durable de cette ressource ainsi que pour protéger leurs habitants et les entreprises des risques qu'elle peut également induire.

Orientation 2 : « Sobriété foncière, renouvellement urbain et renforcement des centralités »

Dans le contexte de la lutte contre le réchauffement climatique, les sols naturels et agricoles constituent un réservoir de carbone indispensable à la préservation de notre qualité de vie. La lutte contre l'artificialisation des sols représente donc un outil de premier ordre dans la lutte contre le réchauffement climatique. En portant une politique d'aménagement du territoire tournée vers la réhabilitation de friches d'activités, nombreuses sur le territoire depuis la désindustrialisation, mais également sur des opérations de renouvellement urbain et sur le renforcement des centralités, les communautés de communes du Val de Cher-Controis et du Romorantinais-Monestois et les communes qui les composent s'engagent pour préserver leurs ressources foncières, paysagères et naturelles ainsi que leur potentiel agricole.

Orientation 3 : « Moderniser et améliorer les performances énergétiques du bâti et des infrastructures publiques »

L'amélioration de la performance énergétique du bâti constitue l'un des principaux volets de la transition énergétique. A cet égard, les communautés de communes du Val de Cher-Controis et du Romorantinais-Monestois entendent encourager la rénovation énergétique du bâti sur l'ensemble de leur territoire : elles mettent déjà en œuvre des initiatives de pédagogie et d'accompagnement auprès des élus dans le cadre du conseil en énergie partagé depuis 2015. Il convient désormais de massifier les opérations de rénovation du bâti et des infrastructures publiques afin de compléter ce dispositif d'information et d'accompagnement à l'amélioration de la performance énergétique du bâti et de s'affirmer comme des territoires exemplaires pour la sobriété énergétique.

Ambition 3 : « Pour un territoire du quotidien et de la proximité »

Les communautés de communes du Val de Cher-Controis et du Romorantinais-Monestois bénéficient de leur localisation au centre d'aires d'influence de plusieurs villes et métropoles (Tours, Blois, Orléans, Poitiers...). Pour autant, dans un contexte de limitation des déplacements et de renforcement des centralités, les deux EPCI souhaitent s'engager pour le maintien d'une offre de services et d'équipements publics diversifiés et se positionner pour l'accès aux droits, à la culture, aux sports et aux loisirs de tous leurs habitants, en tenant compte de leurs singularités et de leurs besoins respectifs.

Orientation 1 : « Maintenir et renforcer les services de proximité »

L'accès aux services publics est un des principes fondateurs de l'égalité de tous dans l'accès aux droits. Afin de maintenir et de développer une offre de service à la population selon des critères de qualité, de proximité et d'accessibilité, les communautés de communes du Val de Cher-Controis et du Romorantinais-Monestois et les communes qui les composent souhaitent engager des actions pour mettre en œuvre la mutualisation des services, la rénovation des infrastructures et favoriser, à travers ces actions, la réduction des disparités sociales à l'échelle du territoire et une meilleure cohésion sociale entre leurs habitants. Le maintien et le renforcement des services de proximité vise également à soutenir le développement et la formation de citoyens et d'habitants investis dans la vie publique et associative de leur territoire.

Orientation 2 : « Soutenir le développement des mobilités durables »

La mobilité est un enjeu majeur pour l'attractivité et le développement d'un territoire : elle conditionne l'accès aux emplois, aux commerces et aux services, particulièrement en milieu péri-urbain et rural, où la concentration des services dans les centre-bourgs et l'insuffisance en transport en commun pénalise certaines populations au premier rang desquelles les jeunes, les ménages modestes et les personnes les plus âgées. Par ailleurs, la mobilité présente de nombreux enjeux en termes de consommation d'énergies fossiles et de qualité de l'air ainsi que de santé publique. Les communautés de communes du Val de Cher-Controis et du Romorantinais-Monestois, ainsi que les communes qui les composent réalisent donc des aménagements pour le développement de mobilités douces et plus durables dans la perspective de soutenir le développement de ces pratiques chez les habitants et pour les visiteurs du territoire.

Orientation 3 : « Renforcer le maillage en infrastructures sportives, de loisirs et en équipements culturels »

Les projets pour résorber les disparités sociales à l'échelle d'un territoire nécessitent des actions pour la formation des actifs, leur emploi mais ne doivent pas occulter le rôle des activités sportives, culturelles et de loisirs pour favoriser la cohésion sociale. Le maillage en équipements sportifs, de loisirs et en équipements culturels des territoires contribue également de façon importante au développement des actions associatives et à l'engagement des habitants : c'est un levier du renforcement de la cohésion sociale. A cet égard, les communautés de communes du Val de Cher-Controis et du Romorantinais-Monestois bénéficient déjà d'une offre d'équipements développée qu'elles entendent rénover, moderniser et ouvrir à un maximum de publics possibles.

Orientation 4 : « Mettre en œuvre la politique d'accueil des Gens du voyage »

Les communautés de communes du Val de Cher-Controis et du Romorantinais-Monestois se doivent de proposer à la population des Gens du voyage des conditions d'accueil décentes et qui contribuent à améliorer l'insertion et l'accès aux droits de ses membres. Ainsi, la mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des Gens du voyage apparaît fondamentale, à travers l'aménagement de plusieurs aires d'accueil, dont une de « grand passage », ainsi que par la location de terrains en PLAI afin de proposer aux familles qui le souhaitent de s'y installer. Ce projet a pour but de renforcer la cohésion sociale sur le territoire en assurant l'accès de tous les individus aux droits essentiels du logement, de l'accès aux soins et aux services publics.

Plan d'action

N° action	Maître d'ouvrage	Intitulé	Action ou projet	Calendrier
Ambition 1 : Pour un territoire actif et attractif				
Orientation 1 : Soutenir le développement économique				
1.1.1	CCV2C	Construction d'un village artisanal à Saint-Georges-sur-Cher	Action	2022
	CCRM	Développer une offre attractive de locaux d'activités	Projet	2022-2026
	CCRM	Mettre en œuvre la politique de logements pour les travailleurs	Projet	2022-2026
Orientation 2 : Mettre en œuvre la politique du tourisme				
1.2.1	Langon-sur-Cher	Aménagements du centre-bourg	Action	2022
1.2.2	Pruniers-en-Sologne	Réaménagement du camping municipal	Action	2022-2023
1.2.3	CCRM et CCV2C	Cœur de France à vélo	Action	2021
	CCV2C	Restructuration d'un centre de séjour à Thésée	Projet	2022-2023
	CCRM	Création du Centre européen du livre et de l'estampe	Projet	2022-2024
	CCRM et CCV2C	Réalisation de boucles cyclables à l'échelle des deux EPCI	Projet	2022-2026
Orientation 3 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et les milieux naturels				
1.3.1	Romorantin-Lanthenay	Restauration de l'église Saint-Etienne	Action	2021-2023
1.3.2	Mennetou-sur-Cher	Restauration associative et pédagogique d'éléments patrimoniaux	Action	2021-2026
	CCV2C	Aménagement du site archéologique de Thésée et de son musée	Projet	2021-2025
	CCV2C	Aménagement du pôle nature de Couffy	Projet	2024
Ambition 2 : Pour un territoire sobre et résilient				
Orientation 1 : Gérer durablement la ressource en eau				
2.1.1	Le Controis-en-Sologne	Restructuration de la STEP du Controis-en-Sologne	Action	2022-2028
2.1.2	CCRM	Restructuration de la STEP de Romorantin-Lanthenay	Action	2021-2024
2.1.3	Châteauneuf	Travaux hydrauliques, de voiries et bassins d'écrêtement des crues	Action	2019-
Orientation 2 : Sobriété foncière, renouvellement urbain et renforcement des centralités				
2.2.1	Romorantin-Lanthenay	Revitalisation du centre-ville	Action	2021-2025
2.2.2	Mennetou-sur-Cher	Acquisition de foncier	Action	2021-2023
2.2.3	Saint-Aignan	Aménagement d'un square	Action	2022
2.2.4	CCRM	Élaboration du PLUi	Action	2021-2025
2.2.5	Romorantin-Lanthenay	Réhabilitation de la friche Caillau à Romorantin-Lanthenay	Action	2021-2027
2.2.6	CCRM	Réhabilitation du site de Saint-Roch à Romorantin-Lanthenay	Action	2021-2024
2.2.7	CCV2C	Réhabilitation de la friche Intermarché au Controis-en-Sologne	Action	2022
	Châtres-sur-Cher	Aménagement du centre-bourg	Projet	2022-2023
	CCV2C	Réhabilitation de la friche de Pontlevoy	Projet	2022-2023
Orientation 3 : Moderniser et améliorer les performances énergétiques du bâti et des infrastructures publiques				
2.3.1	Pruniers-en-Sologne	Rénovation de l'éclairage public	Action	2022-2023
2.3.2	Mennetou-sur-Cher	Rénovation de l'éclairage public	Action	2019-2024
2.3.3	Le Controis-en-Sologne	Rénovation de l'éclairage public	Action	2022-2023
2.3.4	Le Controis-en-Sologne	Réhabilitation thermique du gymnase Cerdan	Action	2022
	Mennetou-sur-Cher	Réhabilitation thermique des équipements publics	Projet	2023
	CCV2C	Création d'un réseau de chaleur au Controis-en-Sologne	Projet	2022
Ambition 3 : Pour un territoire du quotidien et de la proximité				
Orientation 1 : Maintenir et renforcer les services de proximité				
3.1.1	Pruniers-en-Sologne	Création d'une maison des associations et de la jeunesse	Action	2023-2026
3.1.2	CCV2C	Création d'une maison de santé pluridisciplinaire et de son annexe	Action	2021
3.1.3	Romorantin-Lanthenay	Construction d'un pôle citoyen dans le quartier des Favignolles	Action	2021-2023
3.1.4	Villeherviers	Réhabilitation de l'école	Action	2022-2025
3.1.5	Romorantin-Lanthenay	Réhabilitation du groupe scolaire Saint-Marc	Action	2021-2025
3.1.6	Mennetou-sur-Cher	Restructuration et réhabilitation du groupe scolaire	Action	2022-2023
3.1.7	Le Controis en Sologne	Construction d'une annexe de la Mairie	Action	2022-2023

Orientation 2 : Soutenir le développement des mobilités durables				
3.2.1	CCRM	Développer les mobilités douces et l'intermodalité	Action	2022-2026
3.2.2	Langon-sur-Cher	Création d'une aire de stationnement	Action	2024
3.2.3	CCV2C	Construction de deux franchissements sur le Cher piétons et cycles	Action	2021-2024
3.2.4	Saint-Aignan	Aménagement de l'entrée de ville et sécurisation des déplacements	Action	2022
Orientation 3 : Renforcer le maillage en infrastructures sportives, de loisirs et en équipements culturels				
3.3.1	Pruniers-en-Sologne	Aménagement d'un terrain multisports	Action	2022
3.3.2	Romorantin-Lanthenay	Aménagement d'un terrain de football au stade Ladoumègue	Action	2022
3.3.3	Le Controis-en-Sologne	Construction d'un complexe cinématographique	Action	2023
3.3.4	CCV2C	Construction d'un dojo	Action	2022
3.3.5	CCV2C	Réhabilitation de la piscine de Selles-sur-Cher	Action	2022
3.3.6	Mareuil-sur-Cher	Réhabilitation du théâtre	Action	2022
3.3.7	Montrichard	Médiathèque des Trois Vertus et Maison de l'innovation	Action	2021-2023
3.3.8	St Georges-sur-Cher	Construction d'une école de musique	Projet	2022
	Châtres-sur-Cher	Construction de nouveaux équipements sportifs	Projet	2023-2024
	Châtres-sur-Cher	Réhabilitation de la salle polyvalente	Projet	2024-2025
Orientation 4 : Mettre en œuvre la politique d'accueil des Gens du voyage				
3.4.1	CCV2C	Construction d'aires d'accueil des Gens du voyage	Action	2020-2026

Par ailleurs, les deux territoires signataires se sont dotés récemment chacun d'un PCAET. La mise en œuvre de leur PCAET par les communautés de communes n'est pas encore effective mais est envisagée à court terme. Ces dernières souhaitent prendre le temps de réfléchir à la mise en cohérence des actions des deux PCAET et à leur temporalité.

Les actions PCAET ne sont donc pas intégrées à ce stade dans le plan d'action du CRTE mais le seront à l'occasion d'un prochain avenant.

ANNEXE 3

Fiches action

3a : Fiches action du territoire des communautés de communes du Val de Cher-Controis et du Romorantinais-Monestois

Fiche-action « Construction d'un village artisanal à Saint-Georges-sur-Cher »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinois et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 1 : Pour un territoire actif et attractif Orientation 1 : Soutenir le développement économique
Action n°	1.1.1
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Val de Cher Controis
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	L'artisanat constitue une ressource indispensable à l'économie du territoire. Afin de maintenir et de renforcer la présence de ce type d'entreprises sur le territoire, la communauté de communes du Val de Cher Controis souhaite aménager un village artisanal dans la Zone d'activités existante de Saint-Georges-sur-Cher. Ce dernier comprendrait trois cellules.
Partenaires	Commune de Saint-Georges-sur-Cher
Coût prévisionnel	975 190€HT Dont : Travaux : 867 000€HT MO, études de sol : 108 190€HT
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : DETR (20%) 195 000€
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'emplois maintenus ou créés



Fiche-action « Aménagements du centre-bourg de Langon-sur-Cher »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 1 : Pour un territoire actif et attractif Orientation 2 : Mettre en œuvre la politique du tourisme
Action n°	1.2.1
Maître d'ouvrage	Commune de Langon-sur-Cher
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Dans le cadre du projet Cœur de France à Vélo, la commune de Langon-sur-Cher souhaite mener des travaux d'aménagement de son centre-bourg pour mieux accueillir les touristes itinérants qui seront amenés à passer sur le canal de Berry et mettre en valeur son patrimoine.</p> <p>Le projet consiste donc à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • créer un éclairage extérieur de l'église de la commune : fourniture et pose de projecteurs encastrés au sol et sur un mât préexistant • Restaurer le lavoir communal : confection d'une dalle, pose de pavés et aménagement d'un chemin d'accès • Aménager une aire de repos pour les cyclistes sur l'aire de camping-cars communale, située à proximité du futur passage de la véloroute sur le Canal de Berry : réfection de la dalle du parking, pose d'une signalisation au sol et de panneaux, création d'un abri, de sanitaires, d'un point d'accès wifi, extension de l'éclairage public.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Éclairage de l'église : 21 400€ HT Restauration du lavoir : 13 000€ HT Aire de repos pour les cyclistes : 200 000€ HT
Plan de financement	<p>Financement prévisionnel indicatif :</p> <p><u>Pour l'éclairage de l'église :</u> SIDELC (40% espérés) 8 560€ DETR (20% espérés) 4 280€ CCRM (montant espéré) 4 280€ Emprunt 4 000€ Autofinancement 280 €</p> <p><u>Pour la restauration du lavoir :</u> DETR (40% espérés) 5 200€ CCRM (montant espéré) 3 900€</p>



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



VAL DE CHER
CONTROIS
Secteurs de progrès



Communauté de Communes
ROMORANTINES ET MONESTOIS

	<p>Emprunt 3 000€ Autofinancement 900€ Possibilité d'intervention du département au titre du petit patrimoine rural non protégé <u>Pour l'aire de repos pour les cyclistes :</u> SIDE LC (40% espérés) 8 000€ DSR (montant espéré) 28 000€ DETR (20% espérés) 40 000€ Amendes de police (espérées) 500€ CCRM (montant espéré) 61 750€ Emprunt 61 000€ Autofinancement 750€</p>
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de touristes et de cyclistes avant / après travaux sur 1 journée en saison touristique

Fiche-action « Réaménagement du camping municipal de Pruniers-en-Sologne »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinois et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 1 : Pour un territoire actif et attractif Orientation 2 : Mettre en œuvre la politique du tourisme
Action n°	1.2.2
Maître d'ouvrage	Commune de Pruniers-en-Sologne
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Depuis 2017, la commune de Pruniers-en-Sologne a cessé toute activité de camping sur le terrain communal auparavant destiné à cette activité, en raison des coûts générés. Le terrain représente une superficie de 76 580m², est doté d'un étang, de boisements et d'une pinède. Il jouxte l'Espace Naturel Sensible du Chêne et le sentier des Mares créé en 2014.</p> <p>Pour mettre en valeur ce cadre naturel remarquable et relancer l'activité touristique sur son territoire, la commune souhaite donc aménager sur ce terrain une aire de stationnement pour les camping-cars, un « camping-car park » d'environ 15 emplacements. Les objectifs de cette action sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La remise aux normes des infrastructures et équipements actuellement présents sur le terrain (bornes électriques et sanitaires) • La création d'une station de vidange des eaux usées et de ravitaillement en eau potable • L'aménagement paysager du site • La création d'une aire de pique-nique • Le curage de l'étang municipal <p>La mise en œuvre de ce projet permettrait d'accueillir plus de touristes dans la commune et de dynamiser le commerce local.</p>
Partenaires	Etat
Coût prévisionnel	30 000€ HT
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : Il est envisagé de solliciter, avant fin 2022, une subvention de 15 000€ au titre de la DETR 2023 (soit 50% du coût prévisionnel). Les 15 000€ restant seront financés par la commune.
Calendrier	Lancement de la consultation au début de l'année 2023. Réalisation des travaux au second semestre 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'emplacements occupés pendant une semaine type en saison touristique chaque année



Fiche-action « Cœur de France à vélo »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinois et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 1 : Pour un territoire actif et attractif Orientation 2 : Mettre en œuvre la politique du tourisme
Action n°	1.2.3
Maîtres d'ouvrage	Communauté de communes du Val de Cher Controis
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Romorantinois et du Monestois
Description de l'action	<p>La communauté de communes du Romorantinois et du Monestois et la communauté de communes du Val de Cher Controis bénéficient d'un territoire aux nombreuses qualités paysagères, architecturales et urbaines. Afin d'en proposer la découverte, dans le contexte du développement du tourisme d'itinérance et de nature sur leur territoire, les deux EPCI souhaitent réaliser l'aménagement d'une véloroute « Le Cher à vélo ».</p> <p>La réalisation de ce projet s'inscrirait par ailleurs dans le projet « Cœur de France à vélo » qui relie Tours à Montluçon et Nevers (v46) sur la section qui va de Montrichard-Val-de-Cher à Châtres-sur-Cher.</p> <p>Sur le territoire du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinois, la véloroute permettra donc un bouclage avec « La Loire à vélo » et un périple de 10 jours entre le Val de Loire et le Berry, tout en s'ouvrant vers l'Auvergne. Elle a notamment vocation à accueillir des pratiques de loisirs, mais également d'itinérance, voir utilitaire sur des sections péri-urbaines et urbaines.</p> <p>Elle permettra d'améliorer les itinéraires de mobilités douces sur le territoire autant à destination des habitants pour des pratiques de loisirs ou des déplacements plus quotidiens, que dans la perspective de développer l'attractivité touristique du territoire.</p> <p>Le projet comporte donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'acquisition des terrains • Les travaux d'aménagement nécessaires à la création de la véloroute • Des aménagements paysagers • Le mobilier pour les aires d'arrêt
Partenaires	Le projet sera porté administrativement par la communauté de communes du Val de Cher Controis.



Coût prévisionnel	8 450 000€ HT Dont 4 462 000€ HT pour la communauté de communes du Val de Cher Controis y compris maîtrise d'œuvre Et 3 988 000€ HT pour la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois y compris maîtrise d'œuvre
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : <u>Communauté de Communes Val de Cher Controis</u> FEADER : 800 000€ Région – convention RD : 950 485€ Département – convention RD : 570 291€ CRST 2017-2024 : 295 707€ CRST 2024-2030 (à confirmer) : 427 718€ Reste à charge : 892 400€ <i>Reste à financer pour garantir les 20% à la CC : 525 399 €</i> TOTAL : 4 462 000€ <u>Communauté de Commune du Romorantinais et du Monestois</u> FEADER : 800 000€ Région – convention RD : 849 515€ Département – convention RD : 509 709€ CRST 2017-2024 : 264 293€ CRST 2024-2030 (à confirmer) : 382 282€ Reste à charge : 797 600€ <i>Reste à financer pour garantir les 20% à la CC: 384 601 €</i> TOTAL : 3 988 000€
Calendrier	2021-2023 Une étude de faisabilité a déjà été réalisée entre 2017 et 2019. Le projet a déjà démarré.
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none">• Fréquentation de la véloroute• Retombées économiques sur les commerces, l'hébergement touristique et la fréquentation des sites naturels et patrimoniaux du territoire.



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**VAL DE CHER
CONTROIS**
Territoire de projets



Communauté de Communes
ROMORANTINS ET MONESTOIS

Fiche-action « Restauration de l'église Saint-Etienne à Romorantin-Lanthenay » (*dispositif Action cœur de ville*)

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantins et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 1 : Pour un territoire actif et attractif Orientation 3 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et les milieux naturels
Action n°	1.3.1
Maître d'ouvrage	Commune de Romorantin-Lanthenay
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>L'église Saint-Etienne est située au cœur de la commune de Romorantin-Lanthenay. Inscrite à l'inventaire des Monuments Historique depuis 2007, sa construction remonte au XII^e siècle. Modifié à plusieurs reprises, le bâtiment présente néanmoins une architecture remarquable qui témoigne de l'histoire de la ville de Romorantin-Lanthenay.</p> <p>Ce monument a déjà fait l'objet de travaux de restauration qui ont permis de rénover les côtés nord et sud de la nef.</p> <p>Le but de cette action est donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les travaux sur la façade ouest de l'église • Restaurer l'intérieur de la nef.
Partenaires	Architecte DRAC
Coût prévisionnel	665 715€ HT
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : DRAC 266 286€ DSIL 199 714 € Département (subvention prévisionnelle tranches 3 et 4) 29 957€ Commune 302 902€
Calendrier	Septembre 2021-septembre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	



Fiche-action « Rénovation associative et pédagogique d'éléments patrimoniaux à Mennetou-sur-Cher »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 1 : Pour un territoire actif et attractif Orientation 3 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et les milieux naturels
Action n°	1.3.2
Maître d'ouvrage	Commune de Mennetou-sur-Cher
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>La commune est dotée d'un riche patrimoine qu'il lui revient de rénover. Un partenariat a été relancé en 2010 avec l'association CHAM qui intervient 2 semaines par an dans le cadre de chantiers d'initiation aux pratiques de maçonnerie traditionnelle. Un monument classé est ainsi rénové en plusieurs années par des stagiaires encadrés. L'association CHAM s'engage à trouver les stagiaires et à les encadrer. Une porte de ville du vieux-bourg médiéval a déjà été rénovée en 5 ans. Le partenariat reste d'actualité.</p> <p>Une autre porte de ville est prévue pour les prochaines années.</p>
Partenaires	Association CHAM
Coût prévisionnel	<p>Le CHAM intervient si versement d'une subvention communale annuelle de 5 000€</p> <p>La sécurisation du chantier nécessite la location par la mairie d'un échafaudage pour 5 000€ chaque année.</p> <p>Coût prévisionnel : 10 000€TTC</p>
Plan de financement	
Calendrier	Il faut 4 à 5 sessions de 2 semaines (donc 4 à 5 ans) pour rénover une porte de ville (il en reste 2 à traiter). D'autres monuments pourront leur succéder.
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'éléments rénovés



Fiche-action « Restructuration de la STEP du Controis-en-Sologne »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantins et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 2 : Pour un territoire sobre et résilient. Orientation 1 : Gérer durablement la ressource en eau
Action n°	2.1.1
Maître d'ouvrage	Le Controis en Sologne
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>L'objectif de ce projet est d'assurer l'alimentation en eau potable, exempte de pesticides, des entreprises et des particuliers de la commune du Controis-en-Sologne. En effet, les prélèvements réalisés par l'ARS et ainsi que par Veolia révèlent la non-conformité de l'eau de la commune aux exigences concernant les niveaux de pesticides ainsi que d'autres substances (nitrates, fer, fluorures, sélénium).</p> <p>Tous les forages de la commune ne présentent cependant pas les mêmes niveaux de contamination : il s'agit donc de construire une station d'eau potable pour appliquer un traitement à l'eau des forages les plus atteints tandis que les autres forages resteront en activité. Le traitement appliqué à l'eau consiste en du charbon actif multi-grains. En parallèle, il sera nécessaire de créer un nouveau forage pour être à même de délivrer aux habitants le même volume d'eau potable. Il sera également nécessaire de créer un espace de stockage d'eau afin de sécuriser l'approvisionnement.</p> <p>Le projet prévoit donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'arrêt du forage dans certains puits et la création d'un nouveau forage • la création d'une STEP et d'une bache de stockage de 500m³ • la prise en charge progressive par la STEP de l'eau des différents puits • La réhabilitation des forages afin d'assurer la pérennité des ouvrages et de retrouver le débit d'origine.
Partenaires	Veolia ARS
Coût prévisionnel	2 100 000€HT Dont : 2021-2022 : 1 480 000€HT 2023 : 320 000€HT 2024 : 300 000€HT



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**VAL DE CHER
CONTRÔIS**
Territoire de progrès



CCROMORANTINAIS ET MONESTOIS

Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : Agence de l'Eau (30%) 630 000€ DETR (20%) 420 000€
Calendrier	2022-2028 2021-2022 : Etudes, choix d'un MO, traitement CA, stockage, suppression 2023 : Forage F6, groupe électrogène Réhabilitation F2, F3 et régénération F5
Indicateurs d'évaluation proposés	Résultats des prélèvements sur les différents forages de la commune Volume d'eau potable disponible pour les habitants et entreprises

Fiche-action « Restructuration de la station d'eau potable de Romorantin-Lanthenay »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantins et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 2 : Pour un territoire sobre et résilient Orientation 1 : Gérer durablement la ressource en eau
Action n°	2.1.2
Maître d'ouvrage	Commune de Romorantin-Lanthenay
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Le projet vise à restructurer la station d'alimentation en eau potable de l'usine des Lices : <ul style="list-style-type: none"> • Pérenniser le dispositif d'alimentation de secours • Éviter les problèmes liés au sable • Mise en œuvre d'un épaisseur de boues • Mise en place d'un nouveau système de traitement
Partenaires	Cabinet Safège
Coût prévisionnel	3 335 000€ HT
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : DSIL : 33 500€ CPER+ Agence de l'eau : 1 200 000€ Ville : 2 768 500€
Calendrier	Deuxième semestre 2021- Deuxième semestre 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Résultats des prélèvements Volume d'eau potable disponible

Fiche-action « Travaux hydrauliques, de voirie et bassins d'écrêtement des crues »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantins et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 2 : Pour un territoire sobre et résilient Orientation 1 : Gérer durablement la ressource en eau
Action n°	2.1.3
Maître d'ouvrage	Châteauvieux
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>La commune de Châteauvieux souhaite réaliser des aménagements paysagers de voirie, d'hydraulique ainsi que des bassins d'écrêtement des crues.</p> <p>Ces derniers sont conçus pour diminuer le débit maximum d'un cours d'eau pendant une crue. Ce sont des réservoirs qui permettent de canaliser une quantité trop importante d'eau et de protéger les habitants dont les logements sont situés à proximité.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	Coût prévisionnel : 141 145,40€HT dont : Voirie : 35 908€ Hydraulique : 4 140€ Plantations : 16 050€ Bassins d'écrêtement des crues : 72 216€
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : Département (subvention prévisionnelle) : 56 458,16€ Reste à charge à la commune : 84 687,24€
Calendrier	Le projet a débuté en 2019. Un devis du coût des différentes parties de cette action a été réalisé.
Indicateurs d'évaluation proposés	Réduction des dommages causés par les crues



Fiche-action « Revitalisation du centre-ville de Romorantin-Lanthenay » (*dispositif Action cœur de ville*)

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 2 : Pour un territoire sobre et résilient Orientation 2 : Sobriété foncière, renouvellement urbain et renforcement des centralités
Action n°	2.2.1
Maître d'ouvrage	Commune de Romorantin-Lanthenay
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Depuis 2018, la commune de Romorantin-Lanthenay fait l'objet d'un conventionnement Action Cœur de Ville qui vise à développer une offre de logement attractive dans le centre-ville, à favoriser un développement économique et commercial équilibré de la commune et à développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions au sein et depuis la ville. Le programme vise aussi à fournir l'accès aux équipements et services publics et à mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine.</p> <p>Dans ce dernier but, le cabinet Folléa, qui a réalisé le diagnostic et la feuille de route, préconisait de réaliser des travaux d'aménagement du centre-ville, notamment en offrant un espace commercial accueillant, en facilitant la déambulation piétonnière et l'accès au centre-ville et en permettant sa découverte touristique.</p> <p>Ainsi, la ville souhaite missionner un architecte pour engager une réflexion sur les travaux d'aménagement du centre-ville de Romorantin-Lanthenay. Cette étude visera notamment à évaluer la possibilité d'offrir plus de place aux mobilités actives en concertation avec les habitants de la ville.</p> <p>Les travaux d'aménagement qui seront réalisés dans un second temps tiendront compte des résultats de la concertation de la population de la commune.</p> <p>Le projet implique également de réaliser des acquisitions foncières dans le quartier du Bourgeau et d'aménager la Place Jeanne d'Arc en cohérence avec le PPRI.</p>



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**VAL DE CHER
CONTROIS**
Terrains de progrès



Association de Commerçants
et d'Artisans
ROMORANTINAIS ET MOMESTOIS

Partenaires	Action Cœur de Ville Association Romorantinaise des Commerçants et des Artisans.
Coût prévisionnel	Entre 3 833 333€ et 4 666 666€ HT.
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : DSIL : entre 1 574 998€ et 1 808 332€ DETR : entre 1 174 999€ et 1 525 000€ Ville : entre 1 850 003€ et 2 666 668€.
Calendrier	Deuxième trimestre 2021 – deuxième trimestre 2025.
Indicateurs d'évaluation proposés	Avancement des travaux selon planning prévisionnel



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**VAL DE CHER
CONTROIS**
Territoire de progrès



Communauté de Communes
ROMORANTINES ET MONESTOIS

Fiche-action « Acquisition de foncier par la commune de Mennetou-sur-Cher »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinois et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 2 : Pour un territoire sobre et résilient Orientation 2 : Sobriété foncière, renouvellement urbain et renforcement des centralités
Action n°	2.2.2
Maître d'ouvrage	Commune de Mennetou-sur-Cher
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Acquisition foncière de parcelles jugées stratégiques par la commune
Partenaires	
Coût prévisionnel	Une première parcelle de 2,5 ha est en cours d'acquisition pour 76 000 euros hors frais de notaire. Un lot de plusieurs autres pour un total de 1,5 ha est espéré pour 2022-23.
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : Autofinancement + CCRM + DETR Autofinancement pour la parcelle de cette année. CCRM peut-être sollicitée ensuite.
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Avancement des acquisitions

Fiche-action « Aménagement d'un square à Saint-Aignan »

**CRTE de la communauté de communes du Val de Cher
Controis et de la communauté de communes du
Romorantinois et du Monestois**

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 2 : Pour un territoire sobre et résilient Orientation 2 : Sobriété foncière, renouvellement urbain et renforcement des centralités
Action n°	2.2.3
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Aignan
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Dans le cadre du programme Petites Villes de Demain, la commune de Saint-Aignan souhaite aménager un square. Celui-ci aurait plusieurs usages : il ferait office de cour d'école, d'espace de centre de loisirs ainsi que de jardin public. Il permettrait de créer un espace naturel à s'approprier pour les élèves et les habitants propice à la sensibilisation à la biodiversité et à la nature.</p> <p>L'aménagement de ce square permettrait également de concevoir la cour de récréation comme un espace complémentaire à l'enseignement et de diversifier le mobilier qu'on y trouve habituellement.</p>
Partenaires	Petites Villes de Demain
Coût prévisionnel	150 000€HT
Plan de financement	Voir Convention Petites Villes de Demain
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Avancement des travaux selon planning prévisionnel

Fiche-action « Elaboration du PLUi de la CCRM »

CRTE du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 2 : Pour un territoire sobre et résilient Orientation 2 : Sobriété foncière, renouvellement urbain et renforcement des centralités
Action n°	2.2.4
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Romorantinois et du Monestois
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>La Communauté de communes du Romorantinois et du Monestois souhaite se doter d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal pendant le mandat en cours, sur la période 2021-2025.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réalisation du diagnostic • Expertises habitat et mobilité • Evaluation environnementale • PADD • Traduction réglementaire • Annexes
Partenaires	
Coût prévisionnel	229 700€ HT
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : Etat 50 000€ ADEME 30 000€ Agence de l'eau 20 000€ Autofinancement 79 700€.
Calendrier	2021-2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Approbation du PLUi avant la fin de la mandature



Fiche-action « Réhabilitation de la Friche Caillau à Romorantin-Lanthenay »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 2 : Pour un territoire sobre et résilient Orientation 2 : Sobriété foncière, renouvellement urbain et renforcement des centralités
Action n°	2.2.5
Maître d'ouvrage	Commune de Romorantin-Lanthenay
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Le site de la Friche Caillau, situé au cœur de la ville de Romorantin-Lanthenay, a été occupé à des fins de production dès les années 1930. Au fil du temps, il a accueilli plusieurs entreprises spécialisées dans la construction de pièces dédiées à l'industrie (allumages électriques, alternateurs, vélomoteurs, etc.).</p> <p>Suite au départ de la société Caillau pour de nouveaux locaux plus spacieux, la commune souhaite engager une démarche de réflexion et d'aménagement sur le devenir du site. Dans un premier temps, il est cependant nécessaire d'évaluer le niveau de pollution des sous-sols et des constructions sur le site. Un appel d'offre pour une étude de dépollution a donc été lancé en juillet 2021.</p> <p>En fonction des résultats, un programme d'aménagement pourra être proposé dans un second temps. Le but de cette action est donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La démolition des bâtiments existants • La dépollution des sols • La dépollution des eaux souterraines • L'aménagement du site
Partenaires	Banque des territoires
Coût prévisionnel	3 943 333€ HT
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : DSIL 7 500€ CPER 1 553 333€ Commune 3 171 167€
Calendrier	Deuxième trimestre 2021-fin 2027
Indicateurs d'évaluation proposés	Avancement des travaux selon planning prévisionnel



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**VAL DE CHER
CONTROIS**
Territoire de progrès



Communauté de communes
ROMORANTINOIS ET MONESTOIS

Fiche-action « Réhabilitation du site de Saint-Roch à Romorantin-Lanthenay » (*dispositif Action cœur de ville*)

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinois et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 2 : Pour un territoire sobre et résilient Orientation 2 : Sobriété foncière, renouvellement urbain et renforcement des centralités
Action n°	2.2.6
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Romorantinois et du Monestois
Maître d'ouvrage délégué	3 Vals Aménagement (Blois 41)
Description de l'action	Restructuration lourde de tous les bâtiments existants et aménagement complet du site (dont le parc paysager) en vue d'installer le futur siège de la Communauté de communes du Romorantinois et du Monestois ainsi que l'ensemble de ses services.
Partenaires	
Coût prévisionnel	Le projet s'élève à 6 094 741€ HT pour la mission de maîtrise d'ouvrage déléguée.
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : Etat (16,40%) 1 000 000€ Région (8,20%) 500 000€ Département : deux pistes d'intervention pour le département qui seront déterminées en fonction de l'inscription ou non du bâtiment au titre des Monuments Historiques : - Si le bâtiment est inscrit MH, la subvention prévisionnelle sera calculée sur la base d'un taux de 15% (hors modulation) de la somme restant à charge de la collectivité après déduction des aides de l'État. - Si bâtiment n'est pas protégé, seront pris en compte pour le calcul de l'aide départementale le coût des travaux sur l'extérieur du bâtiment. Le montant de la subvention prévisionnelle sera calculé sur la base d'un taux de 20% (hors aide de l'État)
Calendrier	2021-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Avancement des travaux selon planning prévisionnel

Fiche-action « Réhabilitation de la friche Intermarché au Controis-en-Sologne »

CRTE de la Communauté de communes du Val de Cher Controis et de la Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 2 : Pour un territoire sobre et résilient Orientation 2 : Sobriété foncière, renouvellement urbain et renforcement des centralités
Action n°	2.2.7
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Val de Cher Controis
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Acquisition du terrain d'un ancien supermarché et de son parking situé à l'entrée de la ville du Controis en Sologne afin de réhabiliter le site
Partenaires	
Coût prévisionnel	2 200 000€HT
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : DETR (20%) 440 000€
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Acquisition

Fiche-action « Rénovation de l'ensemble de l'éclairage public de la commune de Pruniers-en-Sologne »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinois et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 2 : Pour un territoire sobre et résilient Orientation 3 : Moderniser et améliorer les performances énergétiques du bâti et des infrastructures publiques
Action n°	2.3.1
Maître d'ouvrage	Commune de Pruniers-en-Sologne
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>La vétusté des lanternes qui permettent l'éclairage public de la commune de Pruniers-en-Sologne et de son stade municipal sont vétustes et génèrent une dépense d'énergie et des coûts importants pour la commune.</p> <p>Un diagnostic, consistant en une analyse énergétique et sensible des installations d'éclairage a été réalisé en 2016. A l'issue de cette analyse, la commune a fait procéder à la mise en conformité de 13 armoires d'éclairage public. Un remplacement des lanternes existantes par de l'éclairage LED devrait permettre des économies d'énergie et la réduction du coût des dépenses de la commune. De plus, certaines des lanternes sont régulièrement endommagées par des poids-lourds en raison de la hauteur des mats.</p> <p>Enfin, la commune souhaite également remplacer les projecteurs du stade par un éclairage LED dans la mesure où ceux-ci contribuent largement aux dépenses énergétiques et financières de la commune.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Remplacement des lanternes existantes par un éclairage LED • Changement des mats des lampadaires. • Passage des projecteurs du stade de la commune à de l'éclairage LED. <p>Ce projet bénéficiera à l'ensemble de la population prunelloise, ainsi qu'à la centaine de licenciés du club de football de Pruniers-en-Sologne. Par ailleurs, il contribuera à améliorer la sécurité sur le territoire de la commune.</p>
Partenaires	Etat CCRM SIDELC Fédération de football



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**VAL DE CHER
CONTROIS**
Territoire de projets



Association de maires
VAL DE CHER
RDMORANTINAS ET MONESTOIS

Coût prévisionnel	360 335€ HT en dépenses d'investissement dont : 50 mâts et 350 luminaires en LED pour 333 095€ HT 16 projecteurs remplacés par 12 projecteurs LED pour 27 240€ HT.
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif pour l'éclairage public : <ul style="list-style-type: none">• DSIL (50% du coût prévisionnel) 181 500€ HT• SIDELC (10%) 33 310€ HT Financement prévisionnel indicatif pour le remplacement des projecteurs du stade : Fédération de football (20%) 6 000€ Le reste à charge pour la commune (40% du coût prévisionnel) soit 142 285€ sera financé par de l'auto-financement / emprunt. Il est également envisagé de solliciter la CCRM par un fonds de concours.
Calendrier	Lancement de l'appel d'offre de maîtrise d'œuvre : début 2022 Réalisation des travaux de l'éclairage public : second semestre 2022, fin au second semestre 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de lampadaires remplacés Baisse des dépenses énergétiques de la commune

Fiche-action « Rénovation de l'éclairage public à Mennetou-sur-Cher »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinois et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 2 : Pour un territoire sobre et résilient Orientation 3 : Moderniser et améliorer les performances énergétiques du bâti et des infrastructures publiques
Action n°	2.3.2
Maître d'ouvrage	Commune de Mennetou-sur-Cher
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	La rénovation de l'éclairage public et le passage aux LED a été lancé en 2019 avec le changement des 13 armoires électriques de commande, puis le passage aux LED de 25 foyers lumineux en 2020 et de 50 en 2021. Il reste environ 180 foyers à traiter.
Partenaires	L'entreprise R2 de Noyers est le prestataire habituel de la commune. Son responsable nous accompagne pour définir combien de foyers et lesquels seront remplacés dans l'année.
Coût prévisionnel	25 000 à 40 000 euros HT en fonction de l'existant et du nombre de foyers.
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : Autofinancement + SIDELC
Calendrier	Une campagne de rénovation annuelle est souhaitée. Suivant le nombre de foyers changés, 4 à 5 ans seront encore nécessaires.
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de lampadaires remplacés Baisse des dépenses énergétiques de la commune



Fiche-action « Rénovation de l'éclairage public au Controis en Sologne »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 2 : Pour un territoire sobre et résilient Orientation 3 : Moderniser et améliorer les performances énergétiques du bâti et des infrastructures publiques
Action n°	2.3.3
Maître d'ouvrage	Commune du Controis en Sologne
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>La rénovation de l'éclairage public et le relamping en LED a été programmé sur les communes déléguées d'Ouchamps, Feings et Thenay. Dans une logique de projet coordonné à l'échelle de la commune nouvelle, il a été décidé d'ajouter les 2 communes déléguées restantes, à savoir Fougères sur Bièvre et Contres.</p> <p>La programmation suivant l'état des lieux réalisé est donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 518 points lumineux à remplacer à Contres • 198 points lumineux et 5 armoires à remplacer à Fougères sur Bièvre • 47 point lumineux et 14 armoires à changer à Ouchamps • 31 point lumineux et 5 armoires à changer à Feings • 82 points lumineux et 16 armoires à changer à Thenay <p>L'ensemble de ces travaux doit permettre de passer d'une consommation de 175 MWH à 95 MWH soit 46% d'économie et faire baisser la facture énergétique de moitié</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	685 000 €HT
Plan de financement	DETR : 81 587€ (2020)
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Facture énergétique



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**VAL DE CHER
CONTROIS**
Territoire de projets



Communauté de communes
ROMORANTINAIIS ET MONESTOIS

Fiche-action « Réhabilitation thermique du gymnase « Cerdan » au Controis en Sologne »

**CRTE de la communauté de communes du Val de Cher
Controis et de la communauté de communes du
Romorantinois et du Monestois**

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 2 : Pour un territoire sobre et résilient Orientation 3 : Moderniser et améliorer les performances énergétiques du bâti et des infrastructures publiques
Action n°	2.3.4
Maître d'ouvrage	Commune Le Controis en Sologne
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Le gymnase Cerdan situé sur la commune de Le Controis en Sologne construit dans les années 90 est utilisé par les scolaires, primaire, secondaire et collégiens, et les associations sportives. Ce bâtiment n'est pas isolé thermiquement, rendant son utilisation très énergivore. De plus le gymnase du collège va être démoli et non reconstruit. Afin de permettre une utilisation pendant toutes saisons et de réduire son coût d'exploitation, la commune de Le Controis en Sologne prévoit sa réhabilitation thermique.
Partenaires	
Coût prévisionnel	1 100 000 €HT
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : Département (subvention prévisionnelle) : 500 000 € 20% DETR : 220 000€
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation des scolaires



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**VAL DE CHER
CONTROIS**
Territoire de progrès



ROMORANTINOIS ET MONESTOIS

Fiche-action « Création d'une maison des associations et de la jeunesse à Pruniers-en-Sologne »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 3 : Pour un territoire du quotidien et de la proximité Orientation 1 : Maintenir et renforcer les services de proximité
Action n°	3.1.1
Maître d'ouvrage	Commune de Pruniers-en-Sologne
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>La commune de Pruniers-en-Sologne est dotée de plusieurs bâtiments affectés aux scolaires, aux associations et à la population en général qui ont été construits entre 1978 et 1998. En raison de leur isolation ou de leur système de chauffage, ces bâtiments ne répondent plus aux normes thermiques actuelles et se révèlent au quotidien énergivores et sources de coûts supplémentaires pour la commune.</p> <p>Par ailleurs, Pruniers-en-Sologne compte une vingtaine d'associations. Aujourd'hui elles occupent plusieurs salles communales chaque semaine. L'objectif de ce projet est donc de rassembler les associations dans un même lieu, composé de locaux plus confortables, mieux adaptés aux activités de ces associations et moins énergivores. Pour cela la commune souhaite donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réhabilitation des anciens locaux des salles polyvalentes et de la bibliothèque municipale de la commune pour créer une maison des associations et de la jeunesse • Travaux (gros œuvre : huisserie, électricité, plomberie, peinture, isolation) • Installation d'un système de chauffage avec une chaudière biomasse.
Partenaires	Etat Département CCRM ADEME
Coût prévisionnel	Avant la réalisation d'une étude pour préciser les coûts, le coût prévisionnel maximal s'élève à 1 200 000€ HT Dépense d'investissement



Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif sur la base de la fourchette estimative basse pour le projet (900 000€ HT) : DSIL (50%) 450 000€ DSR (4%) 32 000€ CCRM (5%) 45 000€ ADEME (20%) Le reste à charge pour la commune (193 000€) serait financé par un emprunt ou par autofinancement.
Calendrier	Demandes de financement déposées au plus tard fin 2024 Consultation fin 2023/début 2024 Appel d'offre fin 2024 Travaux 2025 Livraison 2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'associations accueillies Économies réalisées pour le chauffage

Fiche-action « Création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Selles-sur-Cher et de son annexe à Meusnes »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 3 : Pour un territoire du quotidien et de la proximité Orientation 1 : Maintenir et renforcer les services de proximité
Action n°	3.1.2
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Val de Cher Controis
Maître d'ouvrage	Communes de Selles-sur-Cher et de Meusnes
Description de l'action	<p>Afin de lutter contre la désertification médicale du territoire et de proposer une offre de locaux attractive pour les praticiens de santé, la communauté de communes du Val de Cher Controis souhaite engager la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Selles-sur-Cher et une annexe pour celle-ci dans la commune de Meusnes.</p> <p>Il s'agit également de prendre en compte le vieillissement de la population sur le territoire et d'adapter l'offre d'équipements aux besoins de sa population en anticipant son évolution.</p> <p>Ce projet permet de renforcer l'accessibilité à des services de santé de proximité performants.</p> <p>Le projet comporte donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'acquisition d'un bâtiment dans la commune de Selles-sur-Cher et l'acquisition d'un terrain dans celle de Meusnes • Des travaux à effectuer sur le raccordement des réseaux • L'aménagement intérieur et l'équipement des maisons de santé.
Partenaires	Etat Département Région
Coût prévisionnel	2 200 000€ HT Dont : 1 592 150€HT pour la maison de santé de Selles-sur-Cher 607 850€HT pour l'annexe de Meusnes.



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



VAL DE CHER
CONTROIS
Terroir de progrès



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ROMORANTINES ET MONESTOIS

Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : CPER Région : 80 000€HT CPER Contrat de Pays : 120 000€HT FEADER : 400 000€ CPER État : 200 000€ Conseil départemental (FIPS) : 60 000€HT Commune de Selles (vente à l'euro symbolique) : 180 000€HT Commune de Meusnes (vente à l'euro symbolique) : 36 524€HT Emprunt : 1 123 476€HT
Calendrier	2021. Le projet s'apprête à démarrer.
Indicateurs d'évaluation proposés	Étapes de construction effective des bâtiments dans les délais fixés. Nombre de personnes accueillies

Fiche-projet « Construction d'un pôle citoyen dans le quartier des Favignolles à Romorantin-Lanthenay »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantins et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 3 : Pour un territoire du quotidien et de la proximité Orientation 1 : Maintenir et renforcer les services de proximité
Action n°	3.1.3
Maître d'ouvrage	Commune de Romorantin-Lanthenay
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Le quartier des Favignolles est situé au sud de la ville de Romorantin-Lanthenay, à environ 800m du centre-ville. Depuis 2015, le quartier fait l'objet d'un programme national de renouvellement urbain (NPNRU).</p> <p>Ce projet s'inscrit dans la démarche d'amélioration de la cohésion sociale dans le quartier des Favignolles en développant l'accès de ses habitants aux services publics. La construction d'un pôle citoyen au cœur du quartier permettra ainsi de regrouper les bureaux de la Poste, de l'annexe de la Mairie, de Terres de Loire Habitat (un des bailleurs sociaux propriétaire du patrimoine du quartier), ainsi qu'un espace dédié aux rencontres des habitants du quartier : réunions publiques, anniversaires, mariages...</p>
Partenaires	ANRU
Coût prévisionnel	783 333€ HT
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : ANRU : 175 000€ Région : 139 833€ DSIL : 274 166€ Commune : 351 001€
Calendrier	Deuxième trimestre 2021-à deuxième trimestre 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	

Fiche-action « Rénovation énergétique et mise en accessibilité de l'école de Villeherviers »

**CRTE de la communauté de communes du Val de Cher
Controis et de la communauté de communes du
Romorantins et du Monestois**

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 3 : Pour un territoire du quotidien et de la proximité Orientation 1 : Maintenir et renforcer les services de proximité
Action n°	3.1.4
Maître d'ouvrage	Commune de Villeherviers
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>La commune de Villeherviers souhaite engager un projet de rénovation énergétique et de mise en accessibilité de l'école pour améliorer le confort des usagers et réduire la consommation d'énergie d'un bâtiment qui date des années 1960 et n'a pas encore connu de travaux de réhabilitation (il est actuellement chauffé avec une chaudière au fuel).</p> <p>La superficie du bâtiment est de 180m². Il accueille deux classes, des sanitaires et un préau.</p> <p>Le projet comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le changement des huisseries • La création d'un bureau pour la directrice • la création d'une porte de sortie avec une rampe d'accès PMR • La mise en accessibilité des sanitaires pour les PMR • La réhabilitation du système de chauffage du bâtiment.
Partenaires	Région CEE
Coût prévisionnel	366 775€ HT
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : Région : 56 230€ CEE : 9061€ DSIL ?
Calendrier	<p>Une étude a déjà été réalisée par un maître d'œuvre qui a permis de quantifier le coût total des travaux d'aménagement de l'école.</p> <p>Demande de permis de construire</p> <p>Lancement d'un appel d'offres.</p> <p>Le démarrage des travaux est conditionné par les aides obtenues : 2022-2025.</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	Économies réalisées pour le chauffage

Fiche-action « Réhabilitation du groupe scolaire Saint-Marc à Romorantin-Lanthenay »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 3 : Pour un territoire du quotidien et de la proximité Orientation 1 : Maintenir et renforcer les services de proximité
Action n°	3.1.5
Maître d'ouvrage	Commune de Romorantin-Lanthenay
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>L'école Saint-Marc est située au cœur du quartier du même nom à Romorantin-Lanthenay. Suite aux opérations de réhabilitation (PRU) dont le quartier a fait l'objet entre 2009 et 2014, il est nécessaire de procéder à des travaux de rénovation du groupe scolaire.</p> <p>En effet, celui-ci a été construit en 1968 et présente aujourd'hui des défauts importants en matière d'isolation, de sécurité et de confort. Par ailleurs, la réhabilitation du groupe scolaire permettrait de positionner celui-ci comme une composante urbaine centrale du quartier rénové.</p> <p>Il s'agit donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De mener des études et d'opérer le choix du maître d'œuvre • Réhabilitation du gymnase du groupe scolaire • Réhabilitation de l'école élémentaire • Réhabilitation de l'école maternelle
Partenaires	Éducation nationale Parents d'élèves
Coût prévisionnel	5 499 999€ HT
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : DETR : 1 625 000€ dont 125 000€ notifiés DSIL : 1 500 000€ Ville : 3 475 000€
Calendrier	2 ^{ème} semestre 2021-juin 2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Avancement des travaux selon planning prévisionnel

Fiche-action « Réhabilitation du groupe scolaire de Mennetou-sur-Cher »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantins et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 3 : Pour un territoire du quotidien et de la proximité Orientation 1 : Maintenir et renforcer les services de proximité
Action n°	3.1.6
Maître d'ouvrage	Mennetou-sur-Cher
Description de l'action	Afin de rationaliser le fonctionnement de ses écoles, aujourd'hui sur 2 sites distants de 200m, la commune souhaite rénover et transformer un logement qu'elle possède déjà et contigu à l'école maternelle. Les 3 classes seraient ainsi sur un même espace sécurisé et comprenant aussi garderie et cantine.
Partenaires	Différentes entreprises (isolation, électricité, menuiserie, chauffage, espaces verts...) ainsi qu'un maître d'œuvre seront nécessaires.
Coût prévisionnel	Une enveloppe de 150 000€ HT semble nécessaire à ce projet.
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : Autofinancement + DETR + DSR (CD41)
Calendrier	Détermination du maître d'œuvre en 2022 pour préparer le projet. Réalisation début 2023 pour utilisation des locaux à la rentrée 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Avancement des travaux selon planning prévisionnel

Fiche-action « Construction d'une annexe de la Mairie au Controis en Sologne »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 3 : Pour un territoire du quotidien et de la proximité Orientation 1 : Maintenir et renforcer les services de proximité
Action n°	3.1.7
Maître d'ouvrage	Commune du Controis en Sologne
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Face à la nécessité de répondre aux sollicitations des concitoyens, la commune de Le Controis en Sologne doit procéder à l'extension des locaux de la mairie. Cette extension n'étant pas possible sur le site actuel, il est envisagé l'aménagement d'une annexe afin d'y regrouper plusieurs services à la population :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une permanence « France Services » • Le CCAS • Le service des titres sécurisés • Les archives municipales
Partenaires	
Coût prévisionnel	900 000 €HT
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : DETR : 220 000€
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation du public



Fiche-action « Développer les mobilités douces et l'intermodalité sur le territoire de la CCRM »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 3 : Pour un territoire du quotidien et de la proximité Orientation 2 : Soutenir le développement des mobilités durables
Action n°	3.2.1
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Le but de cette action est de s'appuyer sur les infrastructures existantes pour rendre l'intermodalité effective avec les liaisons douces. Il s'agit notamment de mettre en place une liaison douce (voie verte) sur une portion anciennement affectée au rail de 8km environ, aujourd'hui désaffectée et reliant Villefranche-sur-Cher à la ZA Sud de Romorantin-Lanthenay.
Partenaires	La Région La SNCF
Coût prévisionnel	1 600 000 € HT
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : Etat 400 000 € Département : intervention possible au niveau de la nouvelle dotation sur les mobilités alternatives (réunion à prévoir avec le Département) Région 300 000€ SNCF 300 000€ Commune de Romorantin-Lanthenay 300 000€ Autofinancement 300 000€
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	Avancement des travaux selon planning prévisionnel



Fiche-action « Création d'une aire de stationnement à Langon-sur-Cher »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinois et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 3 : Pour un territoire du quotidien et de la proximité Orientation 2 : Soutenir le développement des mobilités durables
Action n°	3.2.2
Maître d'ouvrage	Commune de Langon-sur-Cher
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Dans le cadre du projet de mutualisation des infrastructures sportives entre les trois communes de Mennetou-sur-Cher, Châtres-sur-Cher et Langon-sur-Cher, cette dernière souhaite réaménager le terrain de tennis situé sur son territoire. La transformation du terrain de tennis, vétuste et mitoyen du cimetière communal, permettrait aux visiteurs de se garer à proximité.</p> <p>Le projet consiste donc en la création d'une aire de stationnement avec signalisation horizontale et verticale et d'un accès donnant sur la rue du cimetière.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	80 000€ HT dépenses d'investissement
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : Département (DSR prévisionnelle) : 32 000€ CCRM 24 000€ Emprunt 20 000€ Autofinancement 4 000€
Calendrier	Projet prévu en 2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Avancement des travaux selon planning prévisionnel

Fiche-action « Création de 2 franchissements piétons cycles sur le Cher »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 3 : Pour un territoire du quotidien et de la proximité Orientation 2 : Soutenir le développement des mobilités durables
Action n°	3.2.3
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Val de Cher Controis
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>L'analyse du tracé initial de la véloroute de la Vallée du Cher a révélé la nécessité de trouver une alternative à l'emprunt par les cyclistes du franchissement actuel du Cher, qui voit en moyenne passer 5 000 véhicules par jour. En effet, entre les communes de Saint-Aignan et Noyers-sur-Cher, la traversée du Cher s'effectue par le passage de deux ponts qui surplombent deux bras du Cher. Ces ouvrages sont anciens et l'espace destiné au passage des véhicules ainsi que des cyclistes y est particulièrement étroit tandis que les piétons disposent de petits trottoirs. Le projet s'inscrira lui-même dans un contexte patrimonial à enjeux et fera l'objet d'un traitement pour l'intégration des itinéraires dans leur environnement urbain et paysager.</p> <p>Ces aménagements sont peu adaptés à l'importance de la fréquentation de ces deux ouvrages, notamment du fait de la proximité du ZooParc de Beauval. Il est donc nécessaire de créer une liaison à vocation plus utilitaire entre les communes de Noyers-sur-Cher et de Saint-Aignan, notamment en lien avec la gare de Noyers-sur-Cher ainsi que de permettre la desserte cyclable des équipements de loisirs situés sur l'île entre les deux bras du Cher.</p> <p>Dans le cadre du projet du Cher à vélo, la communauté de communes du Val de Cher Controis souhaite donc aménager deux passerelles sur les bras du Cher à destination des mobilités actives. Cela contribuerait largement à sécuriser ce type de déplacements dans la commune à la fois à destination des habitants et des visiteurs.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	1 500 000€HT
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : Commune de Noyers (10%) 150 000€ Commune de St Aignan (20%) 300 000€



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**VAL DE CHER
CONTRÔLES**
Secteur de progrès



Communauté de Communes
ROMORANTINAIIS ET MONESTOIS

	Région (34%) 510 000€ Département subvention prévisionnelle (16%) 240 000€ Communauté de communes (20%) 300 000€
Calendrier	Une étude de faisabilité a déjà été réalisée. Les différentes solutions proposées sont à l'étude et les travaux de réalisation devraient intervenir en 2023/2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation des passerelles.



Fiche-action « Aménagement de l'entrée de ville et sécurisation des déplacements à Saint-Aignan »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 3 : Pour un territoire du quotidien et de la proximité Orientation 2 : Soutenir le développement des mobilités durables
Action n°	3.2.4
Maître d'ouvrage	Commune de Saint-Aignan
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>La commune de Saint-Aignan souhaite réaliser des opérations d'aménagement et de sécurisation de ses itinéraires cyclables notamment dans les secteurs de l'entrée de ville et sur la rue Paul Boncour.</p> <p>Ce projet permettra la sécurisation des déplacements des piétons et des cyclistes mais également de résorber une discontinuité cyclable entre Beauval et l'Île Plage par l'avenue Jean Magnon et la rue Victor Hugo et de créer une connexion avec la véloroute Cœur de France à Vélo.</p> <p>Ce projet contribuera finalement à la mise en valeur du patrimoine compris dans le secteur du périmètre de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV).</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	2 500 000€HT
Plan de financement	Voir Convention Petites Villes de Demain
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Avancement des travaux selon planning prévisionnel

Fiche-action « Aménagement d'un terrain multi-sports à Pruniers-en-Sologne »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinois et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 3 : Pour un territoire du quotidien et de la proximité Orientation 3 : Renforcer le maillage en infrastructures sportives, de loisirs et en équipements culturels
Action n°	3.3.1
Maître d'ouvrage	Commune de Pruniers-en-Sologne
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>La commune de Pruniers-en-Sologne est propriétaire d'un complexe sportif composé d'un tennis couvert, de deux courts de tennis de plein air, d'un stade de football composé d'un terrain d'honneur et d'un terrain d'entraînement ainsi que d'un terrain de pétanque. En outre, une aire de jeux a récemment été aménagée à proximité de la salle polyvalente de la commune.</p> <p>Afin de développer ses initiatives à destination de ses habitants les plus jeunes, la commune dispose par ailleurs d'un centre de loisirs sans hébergement et d'un centre pour les adolescents. De plus, la commune va initier un conseil municipal des jeunes afin de les introduire à la vie civique et à la vie de la commune.</p> <p>Le but de cette action est donc d'enrichir le complexe sportif existant d'un nouveau lieu de rencontre et de pratique de différentes activités pour les jeunes (volley-ball, football, basket, hand-ball, tennis, badminton) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un terrain multisports (city-stade) de 25,30m x 11,52m doté de poteaux pour la pratique du volley-ball, de buts multisports, de barrière anti-cycles et d'un accès pour les PMR. • Travaux de préparation du terrain : terrassement • Travaux d'aménagement du terrain : engazonnement, installation des équipements sportifs, création d'une clôture. <p>L'aménagement de ce terrain multi-sports profitera aux enfants des écoles, dans le cadre de leurs cours d'Education Physique et Sportive, aux enfants du centre de loisirs et du centre pour les adolescents, aux clubs de sports de la commune ainsi qu'aux associations et aux jeunes plus généralement. La structure sera accessible en permanence.</p>
Partenaires	Etat



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**VAL DE CHER
CONTROIS**
Territoire de progrès



Communauté de communes
ROMORANTINAI ET MONSTOIS

Coût prévisionnel	60 000€ Dépense d'investissement
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : Il est envisagé de solliciter la DETR d'ici la fin de l'année 2021 pour un montant de 24 000€ (40% du coût prévisionnel) et de financer le reste à charge, soit 36 000€ (60% du coût prévisionnel) par autofinancement.
Calendrier	Lancement de la consultation début 2022 Réalisation des travaux premier semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Avancement des travaux selon planning prévisionnel

Fiche-action « Aménagement d'un terrain de football au stade Ladoumègue de Romorantin-Lanthenay »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 3 : Pour un territoire du quotidien et de la proximité Orientation 3 : Renforcer le maillage en infrastructures sportives, de loisirs et en équipements culturels
Action n°	3.3.2
Maître d'ouvrage	Commune de Romorantin-Lanthenay
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Le stade Ladoumègue de la commune de Romorantin-Lanthenay est déjà doté de deux terrains de football. La commune souhaite engager la construction d'un troisième terrain en matériau synthétique qui permettra d'accueillir des entraînements et des compétitions de jeunes joueurs au niveau départemental et régional.</p> <p>Il s'agit par ailleurs d'assurer la pérennité et le développement de la structure autant que de limiter la consommation d'eau aujourd'hui nécessaire à l'arrosage et à l'entretien des terrains existants.</p>
Partenaires	Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA)
Coût prévisionnel	660 000€ HT
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : FAFA : 132 000€ Région : 66 000 Département (subvention prévisionnelle) : 99 000€ (pas de dispositif d'intervention à ce jour mais en cours d'étude pour 2022) DETR : 132 000€ Ville : 363 000€
Calendrier	Deuxième trimestre 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Avancement des travaux selon planning prévisionnel Économies de consommation d'eau



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**VAL DE CHER
CONTROIS**
Secteur de projets



Communauté de communes
ROMORANTINOIS ET MONESTOIS

Fiche-action « Construction d'un complexe cinématographique au Controis-en-Sologne »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinois et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 3 : Pour un territoire du quotidien et de la proximité Orientation 3 : Renforcer le maillage en infrastructures sportives, de loisirs et en équipements culturels
Action n°	3.3.3
Maître d'ouvrage	Le Controis en Sologne
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Afin de développer l'accès à la culture sur le territoire, à la fois à destination des habitants mais également pour les publics jeunes et de scolaires, la communauté de communes du Val de Cher Controis souhaite construire un complexe cinématographique dans la commune du Controis-en-Sologne. Le projet comporte la création de trois salles de respectivement 145 fauteuils, 87 fauteuils et 67 fauteuils. Le complexe sera également accessible aux Personnes à Mobilité Réduite.
Partenaires	
Coût prévisionnel	2 000 000€ HT
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : DRAC (30%) 600 000€ Département subvention prévisionnelle (10%) 200 000€
Calendrier	2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation

Fiche-action « Construction d'un dojo à Saint-Georges-sur-Cher »

**CRTE de la communauté de communes du Val de Cher
Controis et de la communauté de communes du
Romorantins et du Monestois**

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 3 : Pour un territoire du quotidien et de la proximité Orientation 3 : Renforcer le maillage en infrastructures sportives, de loisirs et en équipements culturels
Action n°	3.3.4
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Val de Cher Controis
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Afin de développer la pratique sportive du territoire et de renforcer le maillage du territoire en équipements pour ce type de pratiques, la Communauté de communes du Val-de-Cher Controis souhaite construire un dojo dans la commune de Saint-Georges-sur-Cher.</p> <p>Le bâtiment comportera 3 terrains pour la pratique des arts martiaux et sera aménagé de telle sorte à pouvoir accueillir des activités de formation pour les jeunes mais également des compétitions nationales et internationales.</p> <p>Le projet bénéficiera aux habitants de la communauté de communes mais contribuera également à la renommée de la commune, par l'organisation d'évènements sportifs.</p>
Partenaires	
Coût prévisionnel	1 000 000€HT
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : DETR (20%) 200 000€ Département : pas de dispositif à ce jour mais en cours d'étude pour 2022
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation Nombre d'évènements sportifs accueillis par an

Fiche-action « Réhabilitation de la piscine de Selles-sur-Cher »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 3 : Pour un territoire du quotidien et de la proximité Orientation 3 : Renforcer le maillage en infrastructures sportives, de loisirs et en équipements culturels
Action n°	3.3.5
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Val de Cher Controis
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Afin de continuer à effectuer ses missions d'accueil et d'apprentissage de la natation à la population, la piscine de Selles-sur-Cher nécessite une opération de réhabilitation.</p> <p>En effet, cet équipement date des années 1970 et présente des signes importants de vétusté : fuites, non respect des normes d'hygiène et de sécurité actuelles, dégradation du bâti et des revêtements de sols. Pour ces différents motifs, la piscine est fermée au public depuis un an.</p> <p>La communauté de communes souhaite donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer les travaux de réhabilitation des bassins, des sanitaires, des vestiaires • Réaménager les bassins existants pour un meilleur accueil des usagers, plus adapté aux besoins de ces derniers • Réaliser une mise aux normes de tous les équipements et infrastructures de la piscine pour la sécurité et la santé de tous les usagers.
Partenaires	
Coût prévisionnel	1 235 000€HT
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : DETR (30%) 370 500€ Département subvention prévisionnelle (10%) 123 500€, assortie d'une période d'utilisation de l'équipement de 20 ans
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Réouverture de la piscine Nombre de visiteurs



Fiche-action « Réhabilitation du théâtre de Mareuil-sur-Cher »

**CRTE de la communauté de communes du Val de Cher
Controis et de la communauté de communes du
Romorantins et du Monestois**

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 3 : Pour un territoire du quotidien et de la proximité Orientation 3 : Renforcer le maillage en infrastructures sportives, de loisirs et en équipements culturels
Action n°	3.3.6
Maître d'ouvrage	Mareuil-sur-Cher
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Afin d'améliorer l'accès à la culture pour tous ainsi que la découverte des arts scéniques, la commune de Mareuil-sur-Cher souhaite réaliser une opération de réhabilitation du théâtre communal. Le bâtiment dans lequel est implanté le théâtre constitue en outre un élément patrimonial emblématique de la commune. La mise en œuvre de ce projet bénéficierait aux habitants de la commune et des alentours ainsi qu'aux visiteurs occasionnels de la commune. Relancer l'activité du théâtre dans la commune permettrait en outre de dynamiser l'économie locale par les retombées procurées par les visiteurs.
Partenaires	Conseil départemental Région
Coût prévisionnel	239 000€HT dont : Travaux 190 098,16€ HT Aménagements : 25 446,84€ HT Honoraires : 19 160€ HT Contrôles obligatoires : 4 295€ HT
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : Département : 50 000€ (subvention attribuée en 2019) DETR : 28 500€ Autofinancement : 208 300€
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de spectateurs Nombre de spectacles produits et joués

Fiche-action « Médiathèque des Trois Vertus – Maison de l'Innovation »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantiniais et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 3 : Pour un territoire du quotidien et de la proximité Orientation 3 : Renforcer le maillage en infrastructures sportives, de loisirs et en équipements culturels
Action n°	3.3.7
Maître d'ouvrage	Commune de Montrichard Val de Cher
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>La commune de Montrichard Val de Cher souhaite réaliser et aménager une médiathèque de type tiers lieu, située rue du gazomètre. Le complexe des Trois Vertus s'intégrera dans le patrimoine culturel de la commune et permettra de mettre à disposition des administrés un fond documentaire, papier, électronique et informatique en quantité et de grande qualité.</p> <p>La médiathèque sera implantée au cœur du parc des Trois Vertus au cœur d'un quartier d'habitations. Ce projet bénéficiera à tous les habitants de la commune et de l'intercommunalité. Il permet de renforcer l'accès à la culture, de diminuer la fracture numérique et de proposer un lieu de vie accessible à tous.</p>
Partenaires	Région Département EPCI
Coût prévisionnel	999 335,6€HT
Plan de financement	Voir Convention Petites Villes de Demain
Calendrier	<p>2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programmation • DCE maîtrise d'œuvre • Consultation BCT • Consultation CSPS • Réalisation de sondages de reconnaissance des sols <p>2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PRO • PGSPS • Rapport initial BCT • Consultation entreprises travaux



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès



Communauté de Communes
RÔMORANTINS ET MONESTOIS

	<ul style="list-style-type: none">• Attribution des marchés travaux• Préparation de chantier <p>2023 :</p> <ul style="list-style-type: none">• Travaux• Livraison en septembre 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation de la médiathèque Nombre d'adhérents

Fiche-action « Construction d'une Ecole de musique à Saint-Georges-sur-Cher »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinois et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 3 : Pour un territoire du quotidien et de la proximité Orientation 3 : Renforcer le maillage en infrastructures sportives, de loisirs et en équipements culturels
Action n°	3.3.8
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Georges sur Cher
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Afin de consolider le dynamisme de l'association de musique de St Georges sur Cher, « Les Ateliers de Musique » avec ses 240 adhérents, et de regrouper ses activités en un seul site dédié (accessibilité, acoustique), la commune va construire une école de musique. Cet équipement municipal permettra de poursuivre le développement de la commune tout en participant au maillage du territoire en équipements pour ce type de pratiques,</p> <p>Le bâtiment comportera 6 salles de cours et un auditorium, accompagnés de locaux annexes (TGBT, stockage, sanitaires). L'auditorium sera dimensionné de telle sorte à pouvoir accueillir des chorales et des petits concerts permettant la présence d'un public. Le projet bénéficiera donc aux habitants de la commune et à ceux de la communauté de communes du Val de Cher Controis car l'école de musique forme de nombreux musiciens du territoire.</p>
Partenaires	L'association municipale « Les Ateliers de Musique »
Coût prévisionnel	1 000 000€HT
Plan de financement	Financement prévisionnel indicatif : DETR (20%) 200 000€ Fonds de concours CC Val de Cher Controis (10%) 100 000€ Reste à charge pour la commune (70%) 700 000€HT
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre d'adhérents Nombre d'événements culturels proposés sur le territoire (/an)

Fiche-action « Mise en œuvre du schéma départemental d'accueil des gens du voyage »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinois et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 3 : Pour un territoire du quotidien et de la proximité Orientation 4 : Mettre en œuvre la politique d'accueil des Gens du voyage
Action n°	3.4.1
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Val de Cher Controis
Maître d'ouvrage	Communes de Selles-sur-Cher, du Controis-en-Sologne
Description de l'action	<p>Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage a pour but de répondre à l'aspiration de la communauté des gens du voyage à séjourner dans des lieux d'accueil proposant des conditions décentes de séjour. Il s'inscrit dans l'affirmation d'un accès des gens du voyage au droit commun, en matière de soins, d'accompagnement, d'accès aux droits sociaux, de scolarisation ou d'exercice des activités économiques. Afin de mettre en œuvre le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, la Communauté de communes du Val de Cher Controis souhaite :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer une aire de grand passage de 4ha. • Réaliser une extension de l'aire existante dans la commune de Selles-sur-Cher de 12 emplacements. • Créer une aire d'accueil au Controis-en-Sologne de 20 emplacements. • Proposer des terrains familiaux locatifs sur le territoire de la CCV2C
Partenaires	Etat, Département
Coût prévisionnel	<p>Le coût prévisionnel de cette action est estimé à 4 856 000€HT, dont :</p> <p>Aire de Grand Passage : 750 000€ Aire d'accueil de Selles-sur-Cher : 497 500€ Aire d'accueil du Controis-en-Sologne : 860 000€ Logements PLAI Adaptés : 2 000 000€ TFL : 171 500€HT + 577 000€</p>
Plan de financement	<p>Financement prévisionnel indicatif :</p> <p>Subventions AGP : 550 000€ Subventions TFL : 426 840€ Subventions AAGDV : 682 944€ Subvention PLAI Adapté : 1 800 000€ Autofinancement : 1 396 216€</p>
Calendrier	2020-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Nombre de familles accueillies Taux de fréquentation des aires d'accueil</p>

ANNEXE 3

Fiches action

3b : Fiches action inter-territoriales

(à venir)

ANNEXE 4

Fiches projet

Fiche-projet « Développer une offre attractive de locaux d'activités »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantins et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 1 : Pour un territoire actif et attractif Orientation 1 : Soutenir le développement économique
Action n°	-
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Romorantins et du Monestois
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Le but de cette action est de développer une offre de locaux d'activités disponibles à la location pour les acteurs économiques du territoire en recherche de locaux.
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	Etat Région Département Autofinancement
Calendrier	2022-2026
Indicateurs d'évaluation proposés	% de locaux loués



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**VAL DE CHER
CONTROIS**
Territoire de progrès



Unionnisme & Coopération
ROMORANTINAIS ET MONESTOIS

Fiche-projet « Mise en œuvre de la politique de logement pour les travailleurs »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 1 : Pour un territoire actif et attractif Orientation 1 : Soutenir le développement économique
Action n°	-
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Ce projet vise à mettre en œuvre une politique du logement à destination des actifs dans la Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois. Il s'agit de tenir compte des enjeux du territoire en matière de départ des jeunes, de besoins des entreprises et d'attractivité auprès des actifs.
Partenaires	
Coût prévisionnel	
Plan de financement	
Calendrier	
Indicateurs d'évaluation proposés	



Fiche-projet « Restructuration du centre de séjour de Thésée »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantins et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 1 : Pour un territoire actif et attractif Orientation 2 : Mettre en œuvre la politique du tourisme
Action n°	-
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Val de Cher Controis
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Le centre de séjours de Thésée est situé en plein cœur de la commune, au bord du Cher, dans un cadre naturel et patrimonial idéal pour accueillir des groupes pour des séjours de plus ou moins longue durée. Celui-ci est géré par l'association AVAC Environnement et propose des séjours de type « classe verte » en lien avec les activités patrimoniales et de loisirs présentes dans la région (Châteaux de la Loire, ZooParc de Beauval).</p> <p>Aujourd'hui, le bâtiment, qui présente pourtant des qualités architecturales et patrimoniales remarquables, est en mauvais état et nécessite une opération de réhabilitation. Afin de développer son activité, d'améliorer le confort des personnes qui séjournent dans le centre et de mettre en valeur ce site au cœur de la commune, la Communauté de communes du Val de Cher Controis souhaite donc réaliser une opération de restructuration de ce centre de séjours.</p> <p>Le projet consiste en :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des travaux d'aménagement des espaces extérieurs du site : restauration du mur et du portail d'enceinte, création d'un abri à vélo, création de places de stationnement, création d'un emplacement pour camper. • Des travaux de réhabilitation et d'aménagement de l'intérieur du bâtiment principal : agrandissement de la cuisine et du réfectoire, modernisation des équipements, mise aux normes de l'électricité, de la plomberie, des dispositifs d'alerte incendie, création de salles de bains supplémentaires • Des travaux d'aménagement des annexes du bâtiment principal afin d'agrandir la surface totale d'accueil et d'hébergement • L'achat et l'aménagement de quatre lodges toiles à implanter dans le parc du site.
Partenaires	



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**VAL DE CHER
CONTROIS**
Territoire de projets



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
BOARANTINAIS ET MONESTOIS**

Coût prévisionnel	800 000€HT dont : 192 287€HT pour les travaux de maçonnerie et de superstructure 257 116€ pour les travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs 87 770€HT pour les travaux de plomberie et d'électricité 130 649€HT pour les travaux de VRD
Plan de financement	
Calendrier	La communauté de communes du Val de Cher Controis a déjà fait réaliser une étude pour la réalisation et le chiffrage du projet par un architecte en janvier 2020. Les travaux devraient intervenir en 2023.
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de visiteurs accueillis par an



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**VAL DE CHER
CONTROIS**
Sans cesse de progresser



ROMORANTINOIS ET MONESTOIS

Fiche-projet « Centre Européen du Livre et de l'Estampe »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinois et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 1 : Pour un territoire actif et attractif Orientation 2 : Mettre en œuvre la politique du tourisme
Action n°	-
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Romorantinois et du Monestois
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Le Centre Européen du Livre et de l'Estampe permettra d'offrir aux habitants de la région et aux touristes l'opportunité de découvrir la typographie, la lithographie, la gravure, la taille douce et la reliure. En ouvrant les portes de l'Atelier Vincent Auger, les objectifs de ce centre sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Compléter les démonstrations de savoir-faire par la découverte d'une riche collection de machines anciennes, encore exploitées dans le processus de production • Organiser des résidences d'artistes et des manifestations fédérant artistes, professionnels du livre et grand public • transmettre aux futurs professionnels du livre, un savoir-faire qui n'est plus accessible dans leur cursus de formation <p>Ce centre visera également à sauvegarder le patrimoine artisanal, technique, les savoirs et savoir-faire et métiers du Livre et de l'Estampe.</p>
Partenaires	Si possible l'IGN.
Coût prévisionnel	Non chiffré mais estimé à 3 millions d'€.
Plan de financement	Europe Etat Région Département Autofinancement
Calendrier	2022-2024
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de visiteurs annuel



Fiche-projet « Réalisation de boucles cyclables à l'échelle des deux EPCI »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinois et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 1 : Pour un territoire actif et attractif Orientation 2 : Mettre en œuvre la politique du tourisme
Action n°	-
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Val de Cher Controis
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Romorantinois et du Monestois
Description de l'action	<p>Afin de créer un réseau complet d'itinéraires cyclables, de réduire les discontinuités existantes et de proposer non seulement aux visiteurs du territoire mais également aux habitants la possibilité de découvrir celui-ci uniquement à vélo, les deux communautés de communes souhaitent aménager des boucles cyclables à l'échelle des deux territoires.</p> <p>Cette action conjointe se traduira par l'aménagement d'itinéraires bouclés qui permettront d'organiser la desserte du territoire à partir de l'itinéraire de la véloroute « Cœur de France à vélo ». S'inscrit notamment dans ce projet la réalisation d'une liaison entre les pôles majeurs du territoire (Romorantin-Contres-Pays des Châteaux), ainsi qu'une liaison avec le zoo de Beauval.</p> <p>La réalisation de ces aménagements bénéficiera donc largement aux habitants du territoire ainsi qu'à ses visiteurs, permettra de compléter le projet du « Cœur de France à Vélo » et de soutenir de façon efficace le développement des mobilités douces sur le territoire.</p>
Partenaires	Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinois
Coût prévisionnel	Le coût prévisionnel du projet reste encore à définir.
Plan de financement	Le plan de financement du projet reste encore à définir.
Calendrier	Le projet devrait débuter en 2022 et la finalisation de tous les aménagements interviendra en 2026.
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation de la véloroute

Fiche-projet « Mise en valeur et aménagement d'un site archéologique »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinois et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 1 : Pour un territoire actif et attractif Orientation 3 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et les milieux naturels
Action n°	-
Maître d'ouvrage	Commune de Thésée
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>Le site de Tasciaca a probablement été construit au II^e siècle après JC sous le règne de l'empereur Hadrien. En 1840, le site des Mazelles, qui représente une petite partie de Tasciaca a été classé au titre des Monuments Historiques. Le site a été acquis par le département en 1976 tandis que le musée municipal a été labellisé « musée de France » en 2002.</p> <p>Le site archéologique de Tasciaca se caractérise par sa grande richesse et continue de faire l'objet de campagnes de fouilles qui témoignent de son occupation gallo-romaine et de l'importance de cette bourse marchande à l'époque dans les échanges régionaux et à l'échelle de la Gaule et de l'Italie.</p> <p>Aujourd'hui, le musée accueille en moyenne 1 000 visiteurs par an avec des visites guidées assurées par une association, « les amis du musée et du site de Tasciaca ».</p> <p>Ce site s'inscrit dans un contexte très propice au tourisme de nature, d'itinérance et patrimoniale : la commune de Thésée bénéficie d'une activité viticole dynamique, d'un territoire facilement accessible, d'une forte identité culturelle grâce à la proximité de sites patrimoniaux emblématiques qui attirent déjà des flux de visiteurs : châteaux de la Loire, ZooParc de Beauval, etc.</p> <p>Les enjeux du projet sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet de musée de site archéologique • L'articulation entre le chantier architectural, muséographique et paysager pour mettre en valeur et préserver le site • La construction de partenariats avec les acteurs du tourisme et du patrimoine sur le territoire



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**VAL DE CHER
CONTROIS**
territoire de progrès



**Communauté de Communes
ROMORANTINOIS ET MORNISTOIS**

Partenaires	DRAC CCV2C Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinois Conseil départemental du Loir-et-Cher
Coût prévisionnel	4 800 000€HT
Plan de financement	Plan de financement à l'étude : DRAC secteur musées, FRAR Etat-Région, etc. Proposition du Département pour la répartition des financements d'investissement, sous réserve d'obtenir un budget de fonctionnement équilibré : 1/3 pour le département ; 1/3 pour la CCV2C, 1/3 pour la Région (CRST Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinois) hors financement DRAC. Co-financement du poste de chef de projet à recruter par le Pays : CCV2C, Département, Région (CRST), État (Drac), commune
Calendrier	Deux études de faisabilité ont déjà été produites, par le CAUE 41 en 2013 et par l'Observatoire 41 en 2019 pour la faisabilité de ce projet et ont confirmé le potentiel pour sa mise en valeur touristique. 2021 : recrutement du chef de projet (non réalisé à ce jour) Juin 2023 : projet scientifique et culturel finalisé, partenaires financiers identifiés, étude de faisabilité et de programmation en cours d'élaboration Septembre 2023 : proposition du PSC aux partenaires pour validation et présentation du projet touristique et culturel aux acteurs locaux Décembre 2023 : procédure marchés publics (AMO, APS, APD) 2024 : réalisation des travaux 2025 : inauguration
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de visiteurs

Fiche-projet « Aménagement d'un pôle nature sur le site du Moulin de Rozeau »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinois et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 1 : Pour un territoire actif et attractif Orientation 3 : Préserver et mettre en valeur le patrimoine bâti et les milieux naturels
Action n°	-
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Val de Cher Controis
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>La communauté de communes du Val de Cher Controis souhaite aménager le pôle nature de Couffy sur le site du Moulin de Rozeau. Ce site, classé en zone Natura 2000 constituerait le support d'activités de promotion et d'éducation à la préservation de l'environnement et du patrimoine naturel. Ce projet bénéficierait à la fois aux habitants de la communauté de communes ainsi qu'aux visiteurs et permettrait de mettre en valeur un site qui présente des qualités naturelles, paysagères et patrimoniales déjà reconnues.</p> <p>Le projet consisterait en un espace d'exposition, un lieu d'hébergement, un espace dédié aux activités intérieures et extérieures.</p> <p>Le projet prévoit donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Achat du Moulin de Rouzau et du foncier situé à proximité • Réhabilitation du Moulin, de l'ancienne boulangerie, du refuge des Etangs • Réalisation des travaux d'aménagement intérieurs et extérieurs pour les activités, expositions et les hébergements. • La réalisation d'une opération de communication et la création d'emplois pour gérer le lieu.
Partenaires	
Coût prévisionnel	2 100 000€HT
Plan de financement	
Calendrier	<p>Une étude de faisabilité et de programmation événementielle a déjà été conduite.</p> <p>Les travaux pour la réalisation de ce projet devraient intervenir en 2024</p>
Indicateurs d'évaluation proposés	



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

Liberté
Égalité
Fraternité



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès



Communauté de communes
ROMORANTINS ET MONESTOIS

Fiche-projet « Aménagement du centre-bourg de Châtres-sur-Cher »

**CRTE de la communauté de communes du Val de Cher
Controis et de la communauté de communes du
Romorantins et du Monestois**

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 2 : Pour un territoire sobre et résilient Orientation 2 : Sobriété foncière, renouvellement urbain et renforcement des centralités
Action n°	-
Maître d'ouvrage	Commune de Châtres-sur-Cher
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	L'aménagement de sécurité et d'embellissement de la traversée du bourg de Châtres-sur-Cher vise à répondre à quatre enjeux : <ul style="list-style-type: none"> • La vitesse excessive des véhicules traversant la commune, en particulier des poids-lourds • La traversée linéaire du bourg par la RD976 qui ne permet pas de marquer visuellement l'arrivée dans un centre-bourg • Le stationnement des riverains sur les trottoirs, faute d'alternative, générant la nécessité pour les piétons de marcher sur la voirie • Le développement de l'activité de la pharmacie disposant d'un parking dont la sortie en marche arrière sur la route départementale créé un danger évident.
Partenaires	Une analyse a déjà été menée en lien avec le CAUE41 qui a établi une synthèse des enjeux d'aménagement et d'embellissement de la traverse et des premiers éléments de cadrage pour un marché d'études embellissement/sécurité de la route départementale 976. <u>Partenaires à mobiliser</u> : CAUE41, la division route sud du Conseil départemental, la DDT, la gendarmerie.
Coût prévisionnel	Fonctionnement : étude préalable Investissement : travaux
Plan de financement	Non établi à ce jour. Partenaires financiers à mobiliser : Pays de la Vallée du Cher et du Romorantins DETR, Conseil Départemental
Calendrier	Etude en 2022 1 ^{ère} tranche des travaux : 2023
Indicateurs d'évaluation proposés	Nombre de poids lourds, hors transit local Nombre de places de stationnement créées Nombre de végétaux plantés



Fiche-projet « Réhabilitation de la friche industrielle de Pontlevoy »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 2 : Pour un territoire sobre et résilient Orientation 2 : Sobriété foncière, renouvellement urbain et renforcement des centralités
Action n°	-
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Val de Cher Controis
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>La Communauté de communes du Val de Cher Controis et la commune de Pontlevoy souhaitent engager la réhabilitation de la friche industrielle située sur le territoire de cette commune.</p> <p>La communauté de communes mène en effet une politique ambitieuse de développement d'une offre attractive de locaux d'activités.</p> <p>Située rue Franche, au cœur de la commune de Pontlevoy, la friche consiste en un terrain aménagé avec une construction en relativement bon état.</p> <p>Le projet de la commune et de la communauté de communes est de réhabiliter le bâtiment existant ou de le démolir afin d'aménager des locaux d'activités pour des entreprises.</p> <p>La réhabilitation de ce site et son occupation par des entreprises permettraient également de sécuriser le site et de participer à la revitalisation de cette partie de la commune. Finalement, ce projet permettrait de dynamiser l'économie locale en proposant une offre de locaux d'activités situés dans un centre-bourg et en limitant l'artificialisation des sols.</p>
Partenaires	Commune de Pontlevoy
Coût prévisionnel	879 840€
Plan de financement	
Calendrier	2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Avancement des travaux selon planning prévisionnel

Fiche-projet « Réhabilitation thermique des bâtiments publics à Mennetou-sur-Cher »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 2 : Pour un territoire sobre et résilient Orientation 3 : Moderniser et améliorer les performances énergétiques du bâti et des infrastructures publiques
Action n°	-
Maître d'ouvrage	Mennetou-sur-Cher
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	Dans le but d'améliorer l'isolation thermique des bâtiments publics, le remplacement des menuiseries extérieures a été amorcé depuis 3 ans.
Partenaires	Le Conseiller en économies partagé (CEP) du Pays est passé pour expertiser la salle des fêtes et les classes de maternelle. Les grandes lignes sont ainsi fixées.
Coût prévisionnel	Mairie (RdC) : 20 000 euros HT (devis) Salle des fêtes : 40 000 euros HT (estimation) Ecole maternelle : 30 000 euros HT (estimation)
Plan de financement	Autofinancement + Pays + DSIL + DRS (CD41) + CCRM
Calendrier	Pas encore défini
Indicateurs d'évaluation proposés	Économies réalisées

Fiche-projet « Création d'un réseau de chaleur au Controis-en-Sologne »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinais et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 2 : Pour un territoire sobre et résilient Orientation 3 : Moderniser et améliorer les performances énergétiques du bâti et des infrastructures publiques
Action n°	-
Maître d'ouvrage	Communauté de communes du Val de Cher Controis
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>La commune du Controis-en-Sologne accueille une biscuiterie, l'Atelier Saint-Michel. Celle-ci produit de la chaleur que la communauté de communes souhaite canaliser pour créer un réseau de chaleur afin de chauffer les infrastructures de la ville, la piscine, la salle des fêtes, les écoles, le collège mais également d'autres établissements industriels situés dans le même secteur.</p> <p>Actuellement, la chaleur fatale produite par l'Atelier Saint-Michel est dissipée dans l'atmosphère. La réutilisation de la chaleur ainsi produite permettrait notamment d'économiser 900 tonnes de CO2 par an et de réduire considérablement la consommation d'énergie des équipements et infrastructures publiques de la ville. Ainsi, la ville réaliserait, selon les estimations, une économie minimale de 200 000€ par an.</p> <p>Au-delà des perspectives de réduction des coûts, ce projet représente également une démarche exemplaire à l'échelle du territoire qui permettra d'illustrer une logique circulaire, de réemploi et d'innovation dans la transition énergétique.</p>
Partenaires	Fond de chaleur Fond de valorisation de la chaleur fatale Région Département Commune du Controis en Sologne
Coût prévisionnel	4 700 000€HT



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



VAL DE CHER
CONTROIS
Territoire de progrès



Communauté de Communes
SOLOGRAINAISES ET MONESTOIS

Plan de financement	Plan de financement à l'étude : CPE et CEE : 400 000€ Fond de chaleur : 1 000 000€ Fond valorisation chaleur fatale : 200 000€ Région et département : 400 000€ Ville de Contres : 200 000€ Reste à charge : 1 800 000€
Calendrier	Les études de faisabilité nécessaires à la réalisation du projet nécessitent 4 mois, la mise en œuvre de l'appel d'offre pour la maîtrise d'œuvre, 2 mois et la réalisation un an. Le projet pourrait être mis en service dès 2022.
Indicateurs d'évaluation proposés	Baisse des coûts de chauffage des équipements publics.



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**VAL DE CHER
CONTROIS**
Territoire de progrès



Communauté de communes
ROMORANTINOIS ET MONESTOIS

Fiche-projet « Construction de nouvelles infrastructures sportives à Châtres-sur-Cher »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinois et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 3 : Pour un territoire du quotidien et de la proximité Orientation 3 : Renforcer le maillage en infrastructures sportives, de loisirs et en équipements culturels
Action n°	-
Maître d'ouvrage	Commune de Châtres-sur-Cher
Communes associées	Langon-sur-Cher, Mennetou-sur-Cher
Description de l'action	<p>Les trois communes de Langon-sur-Cher, Mennetou-sur-Cher et Châtres-sur-Cher ont choisi de regrouper leurs associations sportives. Actuellement, il existe un dojo dans la commune de Mennetou-sur-Cher dans un local privé loué par la commune avec la participation financière de Châtres-sur-Cher. Le local est vétuste, non isolé et ne permet ni l'accueil de compétitions sportives ni de pratiquer les disciplines dans des conditions correctes.</p> <p>Par ailleurs, il existe un court de tennis à Châtres-sur-Cher (couvert), un court à Mennetou-sur-Cher (de plein air) et un court à Langon-sur-Cher, inutilisable en raison de sa vétusté. Aucun de ces trois équipements ne donne la possibilité d'accueillir de compétitions ni de développer les effectifs de licenciés.</p> <p>Il s'agit donc de rationaliser les différents équipements actuellement dispersés sur les trois communes en les regroupant sur le site du gymnase de Châtres-sur-Cher :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création de vestiaires • Réhabilitation de l'éclairage du gymnase • Installation de panneaux photovoltaïques sur les surfaces de toitures créées pour chauffer le gymnase.
Partenaires	<ul style="list-style-type: none"> • Les communes de Langon-sur-Cher et Mennetou-sur-Cher via une convention déterminant le partage équitable du reste à charge. • Les associations sportives concernées • Les fédérations sportives /CDOS <p>La prochaine étape est la réunion des partenaires afin de lancer la démarche.</p>
Coût prévisionnel	Non chiffré à ce jour
Plan de financement	Non chiffré à ce jour



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**VAL DE CHER
CONTROIS**
Territoire de progrès



**Communauté de Communes
ROMORANTINOIS ET MÊNÉSTOIS**

	Partenaires financiers à mobiliser : <ul style="list-style-type: none">• Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinois• Fédérations sportives• CNDS
Calendrier	2023/2024
Indicateurs d'évaluation proposés	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de licenciés dans les associations• Surface de panneaux photovoltaïque installée• Nombre de compétitions sportives accueillies



Fiche-projet « Réhabilitation de la salle polyvalente de Châtres-sur-Cher »

CRTE de la communauté de communes du Val de Cher Controis et de la communauté de communes du Romorantinois et du Monestois

Ambition / Orientation stratégique n°	Ambition 3 : Pour un territoire du quotidien et de la proximité Orientation 3 : Renforcer le maillage en infrastructures sportives, de loisirs et en équipements culturels
Action n°	-
Maître d'ouvrage	Commune de Châtres-sur-Cher
Maître d'ouvrage	
Description de l'action	<p>La salle polyvalente de la commune de Châtres-sur-Cher profite d'une localisation idéale entre le Cher et le Canal de Berry. En plus de ce cadre paysager remarquable, elle dispose d'une taille suffisante qui concourt au fait qu'elle est très demandée pour l'organisation d'évènements.</p> <p>Cependant elle nécessite une réhabilitation qui permettra d'améliorer ses performances énergétiques et d'effectuer des travaux d'embellissement de ses espaces extérieurs.</p> <p>Les objectifs de cette action sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La rénovation thermique de la salle polyvalente : remplacement des baies et isolation du bâtiment pour réduire sa consommation en énergie. • Travaux d'embellissement des espaces extérieurs pour valoriser le cadre paysager remarquable et contribuer à une meilleure intégration paysagère de la terrasse de la salle.
Partenaires	Le conseiller en énergie partagé du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinois
Coût prévisionnel	Non chiffré à ce jour
Plan de financement	Non établi à ce jour. Partenaires financiers à mobiliser : <ul style="list-style-type: none"> • Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinois • Communauté de communes du Romorantinois et du Monestois • DSR
Calendrier	2024/2025
Indicateurs d'évaluation proposés	Pourcentage de diminution des factures énergétiques Nombre de locations par an.

ANNEXE 5

Recensement des projets départementaux

Projet	Échéance	Montant millions d'euros TTC
Collège de Selles	2025-2027	5,0
Déviation de Chémery	2023-2025	12,0
Déviation de Contres	2024-2025	7,5
Pont de Châtres-sur-Cher	2021-2022	1,4
Pont de Thésée	2022-2023	1,8
Pont de Chissay	2024	1,2
Pont de Montrichard	2024	0,8
Pont de Noyers	2025	1,0
TOTAL		30,70

ANNEXE 6

Dispositifs d'aide ou d'ingénierie du Conseil départemental mobilisables

Thème	Intitulé de l'aide	Opérations concernées	Bénéficiaires
Culture	Programmation de spectacles vivants en milieu rural	programmation de festivals dans le cadre de Festillésime 41 et de festival	communes, offices de tourisme EPCI associations
Culture	Soutien aux écoles de musique	Aménagement des lieux d'enseignement ou de répétition, achat de matériel, formations musicales	écoles de musique, fanfare, harmonie, batterie-fanfare amateurs structures intercommunales, communes, associations
Culture	Mise en œuvre d'un projet d'éducation artistique et culturel (EAC)	Montage du projet contenu	structures culturelles labellisées, conventionnées ou repérées par le département collège et école dans le cadre du protocole département/DRAC/DSDEN41
Patrimoine architectural	Restaurer le patrimoine architectural	restauration patrimoine rural non protégé restauration monuments historiques	communes
Patrimoine historique mobilier	Protéger le patrimoine historique mobilier	aide et conseil à la gestion des objets mobiliers protégés au titre des antiquités et œuvres d'art	communes EPCI
Lecture publique	Développer les bibliothèques et médiathèques	Conseil pour la création ou la rénovation des bibliothèques ou médiathèques financement des études et travaux	communes EPCI
Lecture publique	Développer l'animation culturelle dans les bibliothèques et médiathèques	Programmation d'animation culturelles conseil aide à l'élaboration du programme et financement	bibliothèque ou médiathèque
Lecture publique	Promouvoir les usages numériques en bibliothèques et médiathèques	accès aux ressources en ligne disponibles pour les bibliothèques ou les médiathèques du réseau de la lecture publique action de formation et de médiation numérique accompagnement financier de l'investissement	bibliothèque ou médiathèque
Sports de nature	Créer des itinéraires de randonnée et sites de pratique de sport de nature	Création d'itinéraires de randonnées de qualité, balisés et pérennes. Itinéraires inscrits au Plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature	communes EPCI et comités départementaux présents à la Commission départementale des Espaces Sites et Itinéraires

Solidarité territoriale	Maintenir les commerces	Maintien du dernier commerce (épicerie, boulangerie, boucherie) travaux	communes de moins de 3 000 habitants et EPCI
Démographie médicale	Soutenir la démographie médicale	lutte contre la baisse du nombre de médecins et de professionnels de santé	communes, EPCI, étudiants en médecine, équipes médicales, médecins
Logement	Création de logements locatifs adaptés	Accompagnement à la construction ou l'adaptation de logements opérations portées par les communes, EPCI, bailleurs sociaux et répondant au critère de la charte départementale	communes, EPCI, bailleurs sociaux
Environnement	Protéger la ressource en eau potable	accompagnement technique et financier pour la mise en place d'un périmètre de protection d'un captage d'eau potable en concertation avec l'ARS	toutes les collectivités disposant de ressources d'eau potable à des fins d'adduction publique
Environnement	Suivre les systèmes d'assainissement	Assistance à l'exploitation d'ouvrages, réalisation de visites réglementaires, appui technique à la réalisation d'études avis sur les projets de construction de station d'épuration réalisation des visites de conception en assainissement non collectif	collectivités ayant conventionnées avec le département
Environnement	Suivi de la qualité des cours d'eau	information et conseil pour favoriser l'émergence de projets de reconquête de la qualité de l'eau et de la restauration des milieux aquatiques dans le cadre du partenariat Département / Agence de l'eau Loire-Bretagne	toutes collectivités
Environnement	Préserver la biodiversité et les espaces naturels	Conseil pour la valorisation des espaces naturels identification des enjeux biologiques pour les espaces inscrits ou à inscrire au schéma départemental des espaces naturels sensibles	communes et EPCI associations de protection de la nature
Environnement	Dotation départementale d'aménagement durable	Développement des mobilités douces (acquisition de sentiers figurant au PDIPR, etc.) protection de la biodiversité (lutte contre les espèces invasives, etc.) aménagement du territoire (réalisation d'un atlas municipal de la biodiversité, etc.) préservation de l'eau (travaux, études destinés à la préservation de l'eau, etc.) amélioration du cadre de vie (aménagement d'espaces naturels destinés à être ouvert au public, etc.) 1 projet par an	communes, EPCI, syndicat

Aménagement du territoire	Dotation de solidarité territoriale	1 projet d'investissement par commune et par an réalisé dans l'année	commune de moins de 3 500 habitants
Aménagement du territoire	Dotation de mobilités alternatives	<p>financement des itinéraires</p> <ul style="list-style-type: none"> - cyclables touristiques inclus dans la stratégie vélos départementale - les dessertes des collèges (distance de moins de 3 km) - de déplacements domicile travail (desserte des pôles économiques, commerciaux et des gares (distance maximale de 8 km)) <p>la promotion, le développement ou la mise en œuvre d'applications qui permettent d'améliorer la part modale du covoiturage</p> <p>Actions pour diminuer l'auto-solisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - participation aux travaux d'aménagement des parkings de co-voiturage - la participation aux travaux d'aménagement des parkings relais avec les transports urbains et interurbains. 	communes EPCI
Ingénierie	Assurer la qualité sanitaire de la restauration scolaire	Plan alimentaire, prélèvements, analyses, prestations assurées par le laboratoire départemental d'analyses de Loir-et-Cher	collectivités et établissements scolaires
Ingénierie	Aménager et sécuriser une route départementale en traverse d'agglomération	pour les communes adhérentes à l'Agence technique possibilité de réalisation d'un diagnostic de sécurité préalable, possibilité de conseil et assistance pour la conception du projet	communes EPCI
Ingénierie	Aménager un carrefour avec une route départementale.	conseil et assistance sur la conception du projet délivrance des autorisations par le département	communes EPCI
Ingénierie	Effectuer des travaux sur un pont situé sur une route départementale	possibilité de conseil et assistance par le département délivrance des autorisations	communes EPCI
Ingénierie	Sécuriser les déplacements sur une route départementale	possibilité de conseil et assistance par le département délivrance des autorisations	communes EPCI
Ingénierie	Réaliser des travaux de réseaux sur une route départementale	possibilité de conseil et assistance par le département délivrance des autorisations	communes EPCI

Ingénierie	Aménager et sécuriser la voirie et les espaces publics communaux	Projets d'aménagement de sécurité ou d'espaces publics sur les voiries communales ou communautaires pour les communes adhérentes : diagnostic de sécurité et établissement du dossier technique pour sollicitation des aides prestations payantes pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre	communes ou communes déléguées de moins de 4 000 habitants, et EPCI uniquement sur le territoire des communes de moins de 4 000 habitants sous conditions d'adhésion à l'Agence technique départementale
Ingénierie	Entretien de la voirie communale	Diagnostic et entretien de voiries communales ou communautaires assistance communes adhérentes à l'ADT : pré diagnostic et dossier technique en vue du dépôt des demandes de subvention prestations payantes : assistance à maîtrise d'ouvrage maîtrise d'œuvre et assistance technique pour les travaux	communes ou communes déléguées de moins de 4 000 habitants, et EPCI uniquement sur le territoire des communes de moins de 4 000 habitants sous conditions d'adhésion à l'Agence technique départementale
Ingénierie	Entretien des ouvrages d'art communaux	Diagnostic et entretien des ouvrages d'art communaux ou communautaires assistance communes adhérentes à l'ADT : visite d'évaluation de 2 ouvrages d'art et dossier technique en vue du dépôt des demandes de subvention prestations payantes : assistance à maîtrise d'ouvrage maîtrise d'œuvre en phase de conception	communes ou communes déléguées de moins de 5 000 habitants, et EPCI uniquement sur le territoire des communes de moins de 5 000 habitants sous conditions d'adhésion à l'Agence technique départementale

Guide de l'ingénierie territoriale de Loir-et-Cher

<https://www.departement41.fr/votre-conseil-departemental/accs-communes-epci/guide-de-ingenierie-territoriale/>